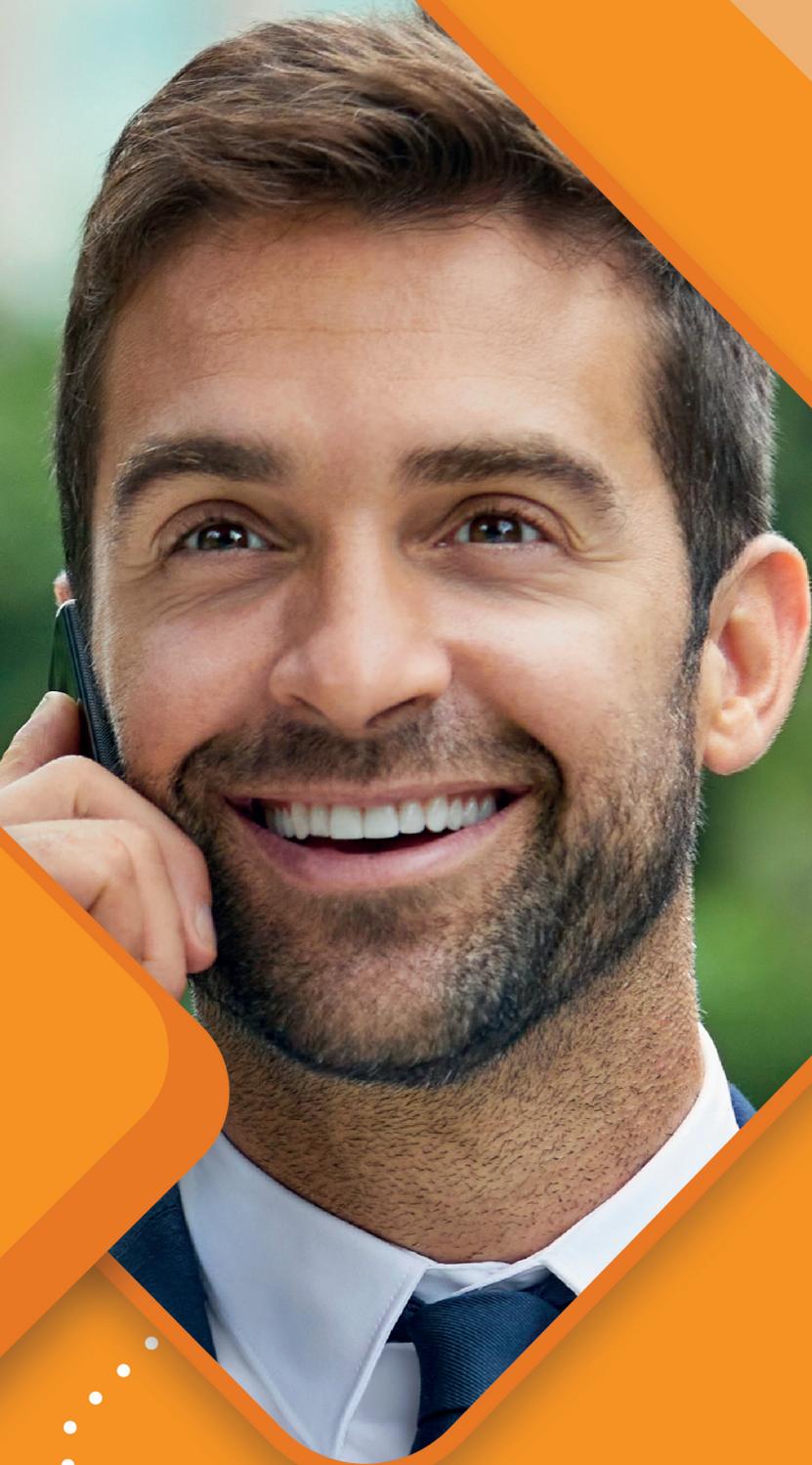


Formations

2021



Révélez vos
compétences !

**Mobilité
internationale**



SOMMAIRE

FORMATION CERTIFIANTE

Chargé(e) de mobilité internationale <i>Gérer les salariés en mobilité internationale (expatriés, détachés, impatriés)</i>	CERTIFICAT CPFFP ÉLIGIBLE CPF		18
--	---	---	----

EXPATRIATION

INCONTOURNABLES DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Gestion et rémunération des salariés expatriés <i>Droit social et fiscal - Paie et rémunération</i>	OFFRE MODULAIRE		20
Gestion des expatriés <i>Droit du travail, protection sociale et fiscalité</i>			21
Paie et rémunération des expatriés <i>Appliquer les techniques de calcul et adopter les bons réflexes de paie</i>			22
Atelier pratique : Paie des expatriés <i>Établir une paie d'expatriés et traiter les cotisations spécifiques</i>			23
Paie des expatriés <i>Package de rémunération - Paie et cotisations spécifiques</i>	OFFRE MODULAIRE		24
Protection sociale en Europe <i>Détachés, expatriés, impatriés, contrats locaux : application des règlements communautaires 883/2004 et 987/2009</i>			25
Missions de courte durée à l'international <i>Obligations de l'employeur : droit de la sécurité sociale, droit du travail et immigration</i>			26
Retraite des expatriés <i>Incidence des périodes à l'étranger sur le montant de la pension française</i>			27
Gestion des salariés inter-pays et des "Third Country Nationals" (TCN) <i>Aspects RH et protection sociale</i>			28
Les missions du gestionnaire de mobilité internationale <i>Acquérir les notions et réflexes fondamentaux</i>			29
Gestion interculturelle des ressources humaines <i>Intégrer des collaborateurs de cultures étrangères et développer l'efficacité RH en contexte multiculturel</i>	EXCLU INTRA		30

PERFECTIONNEMENT EN MOBILITÉ INTERNATIONALE

Les rendez-vous de la mobilité internationale <i>Droit des étrangers, protection sociale, détachement, droit européen</i>	RENDEZ-VOUS		ACTU		31
Gestion des expatriés - Perfectionnement <i>Études de cas transverses : droit du travail, protection sociale et fiscalité</i>					32
Fiscalité des expatriés <i>Optimisez le coût de vos mobilités internationales</i>					33

IMMIGRATION ET IMPATRIATION

Statut des salariés impatriés <i>Formalités d'immigration, droit du travail et protection sociale</i>					34
Statut et fiscalité des salariés impatriés <i>Droit du travail - Protection sociale - Paie et fiscalité</i>	OFFRE MODULAIRE				35
Fiscalité des impatriés et incidences en paie <i>Optimiser les déclarations fiscales des salariés impatriés</i>					36
Détachement : mobilité intra-groupe et prestation de service internationale <i>Obligations de l'entreprise d'envoi et responsabilités de l'entreprise d'accueil en France</i>					37
Recrutement de salariés étrangers sur le territoire français <i>Réglementation et bonnes pratiques</i>					38
Actualités des formalités d'immigration <i>Dernières dispositions et applications pratiques</i>	ACTU				39



10

**BONNES
RAISONS DE
VOUS FORMER
AVEC**

GERESO

**MERCI
À VOUS !**

Que vous soyez responsable ou assistant(e) formation, professionnel(le) des ressources humaines, manager ou collaborateur(trice) de l'entreprise, voici 10 bonnes raisons d'adopter GERESO pour vos formations inter et intra-entreprises.



DES FORMATIONS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Après plus de **26 000 évaluations** à chaud et à froid, des analyses et des études comparatives menées de façon **parfaitement indépendante entre 2011 et 2020**, par forMetris un cabinet expert dans l'évaluation des formations, puis via la plateforme LearnEval, le résultat est sans appel : les professionnels que nous formons nous plébiscitent pour la qualité de nos formations en les positionnant comme « **supérieures à la moyenne** » et **plus de 85% des participants** recommandent GERESO (*source forMetris et LearnEval*).

Les formations GERESO se distinguent par leur **qualité** pour la totalité des domaines de formation et des items évalués :

- Pédagogie
- Contenu des formations
- Impact de la formation pour les entreprises
- Perception de la formation par les participants
- Satisfaction des participants



DES RÉPONSES FORMATION ADAPTÉES À VOS ATTENTES

Formations diplômantes, certificats professionnels, blocs de compétences, parcours personnalisés, formations en présentiel ou à distance, formations inter, journées d'actualités, blended learning : nous innovons en permanence pour **vous proposer la réponse formation qui vous convient le mieux !**

Et pour vos projets d'entreprise ou à enjeux stratégiques, nos équipes intra, conseil et grands projets sont à votre écoute, pour construire avec vous **une solution formation 100 % individualisée.**

OBJECTIF CPF !



GERESO se mobilise pour la réussite du Compte Personnel de Formation (CPF) en vous proposant **une gamme de formations diplômantes, de blocs de compétences et des formations certifiantes éligibles au CPF**. Ces formations ont été élaborées avec les meilleurs partenaires et bénéficient de l'inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

DIPLOME

BLOC DE COMPÉTENCES

CERTIFICAT

105 000

professionnels des secteurs privé et public formés

2 000

sessions de formation inter-entreprises
programmées en 2021



03

DES CONSULTANTS EXPERTS & PASSIONNÉS

Les consultants GERESO sont des experts sélectionnés pour leur parcours académique et professionnel, leur **expertise métier**, leurs **compétences pédagogiques** et leurs connaissances des entreprises. Passionnés par leur métier, ils sont souvent **auteurs d'ouvrages pratiques** et de **publications professionnelles**.

Sélectionnés à l'issue d'un processus très rigoureux, ils **s'impliquent personnellement** dans l'élaboration et l'actualisation des formations qu'ils animent et vous proposent en permanence **une réponse formation adaptée**, à jour, qui tient compte de votre contexte professionnel et de votre culture d'entreprise.



04

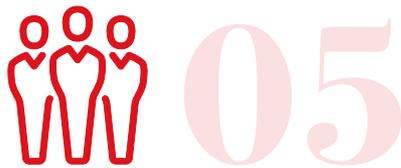
DES OUTILS INNOVANTS AU SERVICE DE VOTRE PERFORMANCE

Classes virtuelles, webinaires, formations en blended learning, Espace Stagiaire en ligne pour consulter vos e-ressources après-stage ou gérer vos inscriptions, Espace Responsable Formation pour piloter les formations de vos collaborateurs... Pour accompagner le **développement de vos compétences** et vous aider dans votre projet de **digitalisation RH**, nous innovons pour vous en permanence !

LE BLOG GERESO GERESO.COM/ACTUALITES

À travers ce blog, les experts GERESO vous apportent leur regard avisé sur les grandes tendances RH, les actualités et les enjeux de la fonction RH dans les secteurs privé et public.

Au menu :
des analyses de fond, des billets d'experts,
des outils et des techniques pour
développer ses compétences, son savoir-être
ou son savoir-faire et progresser dans
son travail ou sa vie personnelle.



05

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ, AVANT, PENDANT & APRÈS VOTRE FORMATION

Avant votre formation : votre conseillère pédagogique vous guide dans le choix de votre formation : inter ou intra, en présentiel ou à distance, formation courte, parcours personnalisé certifiant ou diplômant. Dans votre Espace web, un questionnaire détaillé vous permet de préciser vos attentes. Un outil d'auto-diagnostic vous aide à vous positionner par rapport aux objectifs de la formation.

Pendant votre formation : nos experts sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et traiter vos cas particuliers.

Après votre formation : vous évaluez votre formation dans votre Espace web. Votre conseillère formation vous contacte pour faire un point complet : satisfaction, acquisition de compétences, mises en application...

Et l'expertise se prolonge aussi en ligne : dans votre Espace web, retrouvez vos ressources pédagogiques, vos documents administratifs et posez vos questions techniques à votre consultant(e).



06

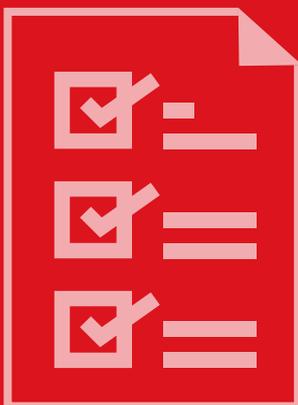
100% DES FORMATIONS ÉVALUÉES À CHAUD ET À FROID

Toutes les sessions de formation interentreprises proposées par GERESO font l'objet d'une évaluation par les participants sur la plateforme en ligne **LearnEval by GERESO**.

Organisation, contenu, pédagogie, animation, support, impact de la formation et résultats concrets...

L'objectif est d'apprécier **les moyens mis en œuvre et l'efficacité de la formation** sur la durée.

NOUVEAU : LA PLATEFORME LEARNEVAL BY GERESO, POUR ÉVALUER VOTRE FORMATION !



• **Une première évaluation à chaud** juste après la formation permet de mesurer les aspects relatifs à la préparation et à l'organisation de votre formation, l'adéquation à vos attentes, la qualité de l'animation, l'intérêt du contenu pédagogique de la formation et votre satisfaction globale.

• **Une seconde évaluation à froid**, quelques semaines après la formation, permet de mesurer l'atteinte des objectifs spécifiques de la formation, l'utilisation des acquis de la formation, l'amélioration de votre efficacité ou de votre qualité du travail et votre satisfaction avec du recul.

88 / 100

26 000



07

DES FORMATIONS & CERTIFICATS LABELLISÉS

GERESO est membre de la **Fédération de la Formation Professionnelle (FFP)** et bénéficie également de la qualification délivrée par l'ISQ-OPQF pour l'ensemble des domaines de formations :

- Métiers et fonctions supports de l'entreprise
- Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)
- Techniques et Méthodes de management
- Développement de compétences comportementales
- Communication interpersonnelle
- Prévention des Risques (RPS, incendie, SST...)
- Banque, assurance, immobilier
- Services à la personne et à la collectivité

Véritable **marque de confiance**, ce label est délivré à l'issue d'un processus très rigoureux. C'est le gage de **notre professionnalisme et de notre engagement** dans une démarche de progrès permanent. L'intégralité des formations GERESO est aussi **référéncée au Datadock**. Enfin, 6 de nos certificats professionnels bénéficient d'une inscription au répertoire spécifique établi par France Compétences (ex-inventaire).



08

UN ENVIRONNEMENT IDÉAL POUR VOUS FORMER

Vous êtes chez vous !

Nous vous accueillons à Paris Montparnasse au sein de notre **Espace Formation GERESO**.

Dans un nouvel espace spécialement créé pour bénéficier de **services et équipements haut de gamme** : hôtesse d'accueil, vidéoprojecteurs intégrés, écrans plats grande dimension, wifi, espace repos, librairie...

L'objectif ?

Optimiser votre « **expérience formation** » avec GERESO.

LES FORMATIONS EN RÉGIONS

Parce que Paris n'est pas la France, toute l'expertise de notre réseau de consultants vient à votre rencontre dans votre région. Au final, un vrai confort : démarches simplifiées, temps de formation optimisé, déplacements réduits et une réelle source d'économie.

L'EXPERTISE
À 2 PAS DE
CHEZ VOUS !





09

PLUS QU'UN PRESTATAIRE RH, VOTRE BUSINESS PARTNER !

Développement des talents, accompagnement des transformations, projets RH stratégiques... GERESO vous prête main forte dans **l'élaboration et la mise en œuvre de vos grands projets**, en s'appuyant sur l'expertise d'équipes internes dédiées, la puissance de son réseau de consultants et des dispositifs efficaces et innovants. Nos engagements :

- Prendre en compte les particularités de votre métier, de votre secteur d'activité et votre culture d'entreprise
- Élaborer une réponse complète, de l'analyse de votre besoin jusqu'à l'évaluation à long terme des bénéfices de notre prestation
- Utiliser toutes les modalités pédagogiques et techniques à disposition : formation présentielle, e-learning, coaching...

Pour vos projets stratégiques, contactez notre **service Grands Projets** au 02 43 23 59 84



10

UN PARTENAIRE FIABLE SUR LE LONG TERME

Réforme de la formation, du droit du travail, digitalisation des RH... Depuis plus de 40 ans, nous aidons les plus grands groupes français à faire face à tous les changements législatifs, réglementaires et aux **grandes transformations** qui les touchent en élaborant en permanence de **nouvelles solutions en formation, conseil et édition**. Et si notre offre de prestations s'enrichit année après année, notre **exigence de qualité et d'efficacité** reste constante.

LE COACHING

Réalisées par des professionnels certifiés et expérimentés, nos prestations de coaching vous aideront à améliorer **vos performances individuelles ou collectives** ou à faire face à de nouveaux défis personnels ou d'équipe.

- Coaching individuel et professionnel
- Coaching collectif, coopération et performance durable de vos équipes

> Rendez-vous page 525



190

publications au catalogue GERESO
Édition 2020, disponibles en
version papier, web et e-book

630

thématiques distinctes en
formation, conseil et édition

6 000

prestations de conseil et de
formations sur-mesure réalisées

ENSEMBLE,
POUR LA
RÉUSSITE DE
VOTRE PROJET
FORMATION !

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES INDIVIDUELLES



Vous souhaitez assurer **la montée en compétences d'un(e) collaborateur(trice)** sur une thématique ou un domaine précis, ou l'accompagner dans le cadre d'une évolution de carrière.

01

LES FORMATIONS INTERENTREPRISES

Des formations «catalogue» de 1 à 5 jours, en présentiel ou à distance pour des compétences opérationnelles, immédiatement transposables dans votre entreprise.

03

LES CERTIFICATS PROFESSIONNELS

Des formations certifiantes reconnues par la Fédération de la Formation Professionnelle, pour développer ou valider ses compétences en RH, management...

05

LES FORMATIONS DIPLOMANTES

Des diplômes en RH de niveau BAC+2 à BAC+5, éligibles au CPF et accessibles par la VAE, pour donner un nouveau souffle à sa carrière, accéder à de nouvelles fonctions ou valider son expérience professionnelle

02

LES OFFRES MODULAIRES

2 ou 3 formations complémentaires et progressives conçues pour acquérir les fondamentaux et se perfectionner sur une thématique spécifique.

04

LES BLOCS DE COMPÉTENCES

Des parcours de formations d'une durée de 3 à 14 jours, éligibles au CPF et capitalisables sur plusieurs années pour obtenir des titres diplômants de haut niveau.

BOOSTER VOTRE PERFORMANCE COLLECTIVE

Vous souhaitez favoriser
la performance de vos équipes,
développer les compétences
et les synergies dans vos groupes
de travail ou vos équipes projet.

01

LA FORMATION INTRA SUR-MESURE

La garantie d'une formation 100%
personnalisée qui répond parfaitement à
vos attentes, et selon les modalités qui vous
conviennent le mieux.

03

LES FORMATIONS EN EXCLUSIVITÉ INTRA

Des programmes de formation proposés
uniquement en version «intra», du fait de leur
aspect stratégique, sensible ou confidentiel,
ou bien de leur spécificité par rapport à
un secteur d'activité donné.

05

LA FORMATION À DISTANCE

Des classes virtuelles,
des modules de formations en ligne,
des sessions en blended learning
(présentiel + e-learning) et des webinaires pour
optimiser ses coûts et ses délais de formation.

02

LA FORMATION INTER EN INTRA

Une formation organisée dans votre
établissement, pour vos équipes,
sur la base d'un programme de formation
«clés en mains».

04

LE COACHING

Un accompagnement personnalisé pour
développer et exploiter son potentiel individuel
ou une approche collective pour favoriser les
synergies dans ses équipes.

EN SAVOIR PLUS ?

Rendez-vous sur [gereso.com](https://www.gereso.com) ou contactez-nous au 02 43 23 09 09



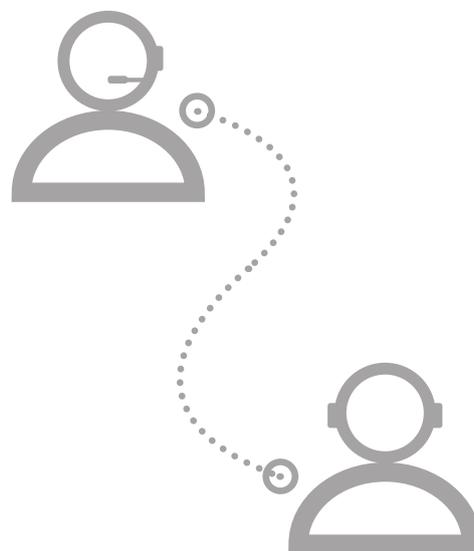
LA FORMATION À DISTANCE

À distance ou en présentiel, la même exigence d'excellence !

En 2021, pour répondre à tous vos enjeux de formation, nous organisons pour vous plus de **600 sessions à distance**, animées par des consultants experts, formés spécifiquement aux outils de **classe virtuelle, webinaires, coaching à distance...**

Toutes nos formations **interentreprises** et **intra-entreprises** proposées en format présentiel peuvent également être dispensées, à la demande, **à distance**.

Nous répondons aussi à vos demandes de **création de modules e-learning** personnalisés, grands déploiements de **formations en ligne** ou en **blended learning**.



**PLUS DE
600 SESSIONS
PROGRAMMÉES
EN 2021 !**

80 %

Participants recommandant nos sessions de formation à distance
(Source : Leorneval)

NOS CHOIX TECHNIQUES

Pour que nos **classes virtuelles** et nos **webinaires** soient accessibles à tous et toutes, et que les interventions de nos consultants se déroulent avec le **même niveau de qualité et d'expertise** qu'en présentiel, nous avons opté pour les **solutions techniques** les plus réputées, les plus fiables et les plus sécurisées du marché.

Nous avons choisi d'utiliser **ZOOM** pour nos classes virtuelles. ZOOM est la **solution simplifiée de visio-conférence** développée spécialement pour dispenser des formations et animer des réunions à distance.

Nos classes virtuelles peuvent également être suivies à travers la solution **TEAMS** ou **WEBEX** pour notre domaine Banque et Assurance.

Pour nos webinaires, nous avons sélectionné la plateforme **WEBIKEO**, leader de l'organisation de webinaires B to B en France.

LES DIFFÉRENTS FORMATS

Les classes virtuelles

Des sessions de **formation à distance**, en inter ou intra-entreprises, animées par les meilleurs experts, via une solution technique et des modalités pédagogiques permettant de garantir l'**implication** des participants et l'**interactivité** entre stagiaires et consultant(e), pour ancrer durablement les savoirs.

Les webinaires

Des séminaires et **conférences en ligne**, pour diffuser les savoirs auprès du plus grand nombre, sur des thématiques très variées : RH, Management, Efficacité professionnelle, Développement personnel... Ces **rencontres en ligne et gratuites** la plupart du temps sont animées par des intervenants experts, consultants et/ou auteurs.

Le E-learning sur-mesure

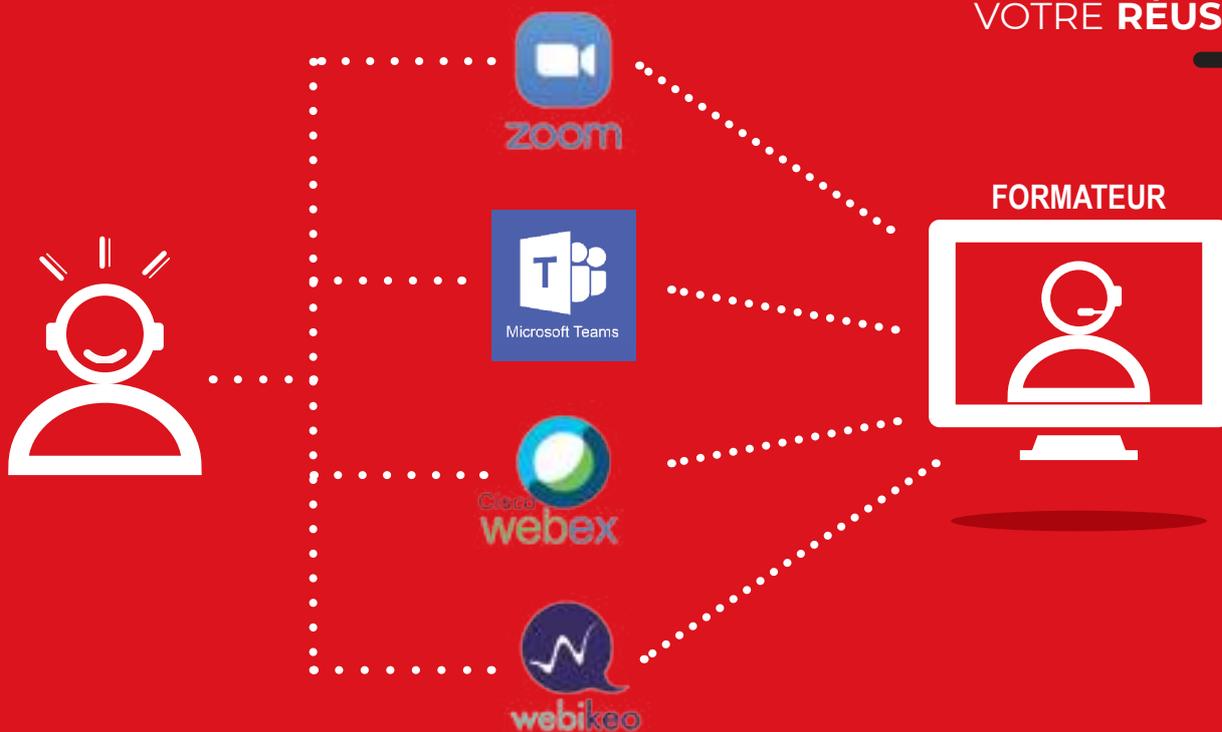
Vous souhaitez mettre en oeuvre une solution de **formation en ligne personnalisée** ? Vous souhaitez produire et déployer des **modules e-learning** auprès de l'ensemble de vos salariés ? Nos pôles pédagogiques, techniques et commerciaux vous accompagnent dans votre projet de **formation à distance sur-mesure**.

Le Blended-learning

Une solution de formation qui **associe les regroupements en présentiel et la formation à distance**, pour optimiser l'efficacité de l'action de formation et/ou l'ancrage des savoirs.

L'accompagnement à distance et le coaching en ligne

Recréer de la proximité tout en étant à distance... Nos consultants se proposent de **vous accompagner à distance** ou de **vous coacher en ligne**, pour répondre à vos questions techniques à l'issue d'une formation ou d'une prestation de conseil, ou vous permettre d'atteindre vos **objectifs individuels** de performance ou de développement personnel.



VOS GARANTIES

Nous nous engageons pour que **votre expérience de formation à distance** soit la plus efficace et la plus agréable possible !

En vous inscrivant à une **formation à distance** proposée par GERESO, vous bénéficiez ainsi de **garanties spécifiques** :

- Des **consultants formés** à l'animation de sessions de formation en ligne
- Un **contenu et une durée de formation ajustés**
- Une **session qui alterne des temps de connexion et d'échanges**
- Des **sessions avec un nombre limité de participants**
- Une **plateforme sécurisée**
- Un **accompagnement technique personnalisé** avant et pendant votre formation à distance
- Une **évaluation des acquis en amont et en aval de la formation** via votre Espace Stagiaire
- Un(e) **consultant(e) disponible** pour répondre à toutes vos questions à l'issue de votre formation en ligne



gereso.com/formation-a-distance



PROTOCOLE SANITAIRE

En tant qu'organisme de formation, l'ambition de GERESO est de continuer à proposer à ses clients, pendant la crise sanitaire, et en complément des **formations à distance**, des sessions interentreprises en présentiel, organisées à l'Espace Formation GERESO, ou des sessions de formations intraentreprises dans les locaux de nos clients.

La **santé et la sécurité** de nos collaborateurs salariés et non-salariés, de nos stagiaires et de nos partenaires sont notre priorité, c'est pourquoi nous avons mis en place un **protocole sanitaire** destiné à lutter contre la propagation du Covid-19.

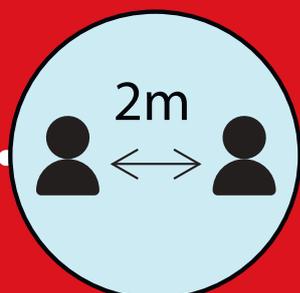
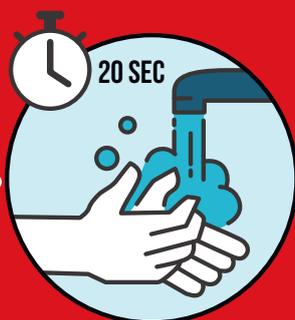
Ce protocole s'appuie sur le **guide sanitaire** élaboré par les **organisations professionnelles représentatives de la branche des organismes de formation professionnelle** et validé par le Ministère du travail.

Nous sommes conscients du bouleversement qu'engendre le contexte sanitaire actuel. Il nous tient à cœur, grâce aux **mesures sanitaires strictes** que nous avons mises en place, de vous proposer des formations qui se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité.

Toutes nos équipes sont mobilisées pour répondre à vos questions au **02 43 23 09 09** ou au **0 800 400 460** (appel gratuit depuis un poste fixe) ou par mail : formation@gereso.fr, **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**.



<https://www.gereso.com/infos/information-importante-covid-19/>



GRANDES ENTREPRISES À VOS CÔTÉS POUR RÉUSSIR !



4 ÉTAPES POUR VOTRE PROJET FORMATION



BÉNÉFICES CLIENT

- Tarification négociée pour toutes les entités rattachées à votre contrat
- Réactivité : une réponse sous 48 heures
- Accompagnement et ingénierie financière
- Simplification du processus de commande
- Intégration du catalogue de formations dans vos systèmes d'information

SERVICE E-BUSINESS

- E-catalogues personnalisés
- Dématérialisation de vos commandes et de vos factures
- Des espaces web personnalisés sur le site gereso.com : Espaces « Stagiaires » et « Responsable Formation »

UN SERVICE DÉDIÉ À VOS GRANDS PROJETS

- Réactivité : connaît parfaitement les spécificités de votre process de commande et de règlement
- Mise en place de cursus, parcours, certificats GERESO ou CP FFP, bloc de compétences ou diplômes
- Accompagnement et ingénierie financière
- Transversalité : formations inter, intra, sur-mesure, e-learning, audit, accompagnement, coaching, édition
- Force de proposition en fonction de l'actualité et des tendances du marché

OFFRES EXCLUSIVES

- Offres promotionnelles sur tous nos produits et services auprès de nos partenaires
- Invitations en avant-première aux événements organisés par GERESO : conférences d'actualité, d'expertise, rencontres de consultants, dédicaces d'auteurs...
- Newsletters et webinaires pour rester informé de l'actualité

Nos consultants et équipes pédagogiques vous accompagnent dans tous vos grands projets, en tenant compte de votre métier, de votre culture d'entreprise, de vos enjeux stratégiques et opérationnels

QUELQUES SUCCESS STORIES

LEADERSHIP ET MANAGEMENT D'ÉQUIPE

L'entreprise Leader mondial dans le domaine de la technologie médicale. *10 000 salariés.*

Notre mission Former 200 managers au fondamentaux du management et à la gestion d'équipe.

Les gains Une harmonisation des pratiques de management via la définition et la mise en pratique d'une véritable identité managériale au sein du groupe, une intégration facilitée et accélérée pour les jeunes collaborateurs « high potential » accédant à des fonctions managériales.

BILANS RETRAITE INDIVIDUELS

L'entreprise Leader mondial dans le domaine de la construction et des matériaux. *63 000 salariés.*

Notre mission Réaliser des bilans retraite pour 150 salariés seniors, sur la base du volontariat, en adéquation avec le Plan Seniors instauré dans les structures françaises, puis intensifié par le Plan de Sauvegarde de l'Emploi et les départs volontaires.

Les gains Une optimisation des conditions de départ à la retraite des salariés seniors, une fidélisation des salariés au cours de leurs derniers mois de travail, en leur offrant une vision précise de leur future pension et de leurs modalités de départ à la retraite.

DROIT DU TRAVAIL POUR MANAGERS

L'entreprise Société spécialisée dans le domaine de la chimie et de l'agroalimentaire. *29 000 salariés.*

Notre mission Former 230 managers de proximité, dont les missions RH ont été récemment étoffées, aux fondamentaux du droit social.

Les gains Une sécurisation des pratiques de droit du travail au niveau managérial : contrats, congés, pouvoir disciplinaire... Les managers deviennent référents en droit social dans leurs équipes, en complément du service RH qui, en libérant certaines tâches RH à faible valeur ajoutée, se repositionne sur la mission de gestion des emplois et des compétences.

PRATIQUES DE PAIE

L'entreprise Leader français dans le traitement et l'élimination des déchets toxiques. *3 000 salariés*

Notre mission Optimiser les procédures de paie et rédiger le règlementaire « Bible de paie ».

Les gains L'entreprise sécurise la réalisation de ses paies, uniformise et documente ses processus de paie, et stabilise son expertise paie dans l'ensemble de ses filiales.



Tél. 02 43 23 59 84
grandscomptes@gereso.fr

LE CONSEIL



Tél. 02 43 23 51 44
conseil@gereso.fr

NOTRE MISSION

ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS, LES MANAGERS RH ET LES SALARIÉS

Notre expertise couvre toutes les thématiques des ressources humaines : la retraite, la protection sociale, la mobilité internationale, la paie, le droit du travail, la gestion et le développement des compétences, ainsi que les domaines de l'organisation, de la gestion de projets, du développement personnel et du management.

NOS PRESTATIONS

Veille juridique et sociale

Un décryptage complet de l'évolution de la législation en droit social, paie ou réglementation statutaire, pour vous aider à identifier toute nouvelle disposition juridique et évolution jurisprudentielle pouvant impacter votre entreprise ou votre établissement.

- Veille en droit social
- Veille en gestion de la paie
- Veille en gestion de la paie et en réglementation statutaire (secteur public)

Études en mobilité internationale

Des prestations de conseil personnalisé et ciblé pour répondre à toutes vos questions sur la gestion RH de vos salariés expatriés, détachés et impatriés :

- Formalités d'immigration
- Formalités de séjour et d'emploi
- Contrats de travail
- Protection sociale
- Paie et rémunérations
- Fiscalité
- Retraite

Audit et conseil en paie

Un regard expert et parfaitement objectif sur vos pratiques et vos processus de paie. Objectif ? Vous aider à fiabiliser la gestion de vos paies.

- Audit de conformité en paie
- Création ou mise à jour du réglementaire de paie
- Optimisation de la stratégie et de la politique de rémunération
- Audit organisationnel du service paie



www.audit-de-paie.fr



Audit et conseil en RH, rémunérations, comptabilité

Quelle que soit votre problématique RH ou comptable, nos consultants vous accompagnent dans la réussite de vos projets.

- Optimisation de la stratégie et de la politique de rémunération
- Accompagnement à la mise en place d'une GPEC ou d'une GPMC (secteur public)
- Mise en place d'entretiens professionnels, d'évaluation ou de recrutement...
- Accompagnement au contrôle interne budgétaire et comptable

Bilan retraite individuel

Pour vos salariés seniors, une vision précise des modalités de liquidation et de départ à la retraite :

- Synthèse des droits
 - Date de départ à taux plein
 - Montant de la future pension de retraite
 - Nombre de trimestres à valider pour bénéficier d'une retraite à taux plein
 - Niveau de surcote ou de décote de la pension
- Une prestation réalisée par des consultants experts, en toute transparence, et dans une garantie de totale neutralité et d'indépendance vis-à-vis des organismes d'assurance et des établissements financiers.



www.audit-retraite.fr



E-RESSOURCES

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES

Vous souhaitez approfondir vos connaissances acquises lors d'une formation GERESO ?

Vous désirez pouvoir vous référer régulièrement et sans limite d'accès à **des informations expertes et mises à jour en continu** pour appuyer vos prises de décision ou sécuriser vos pratiques ?

Pour **optimiser votre expérience formation**, nous avons conçu pour vous **un service de e-ressources pédagogiques en ligne**. Ce service, proposé en option lors de votre inscription à une formation, vous permet de disposer d'**une documentation pédagogique additionnelle**, mise à jour régulièrement et accessible depuis **un espace en ligne personnalisé**.



LES +

Classement des fiches par grande thématique.

Un moteur de recherche intégré pour trouver facilement et rapidement l'information.

Hotline auteur pour poser directement ses questions auprès de edition@gereso.fr

- Décryptages de textes réglementaires
- Réponses précises illustrées par la jurisprudence
- Barèmes et règles à appliquer
- Exemples concrets d'application en entreprise
- Tableaux de synthèse...

EN SAVOIR PLUS ?

Rendez-vous sur gereso.com ou contactez-nous au 02 43 23 09 09





CHARGÉ(E) DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Gérer les salariés en mobilité internationale (expatriés, détachés, impatriés)

OBJECTIFS

- Connaître les règles sociales et fiscales applicables en matière d'expatriation et d'expatriation des salariés
- Établir les contrats de travail
- Calculer les coûts liés à l'expatriation et au détachement des collaborateurs à l'international
- Adapter les avantages sociaux aux pratiques locales
- Préparer le package de rémunération
- Gérer la protection sociale des salariés en mobilité internationale
- Assurer toutes les formalités migratoires nécessaires
- Assurer le suivi administratif et la paie des expatriés et des impatriés

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Assistants ou gestionnaires RH

Prérequis : Disposer d'au moins 3 ans d'expérience en administration du personnel
Connaître les fondamentaux du droit du travail et du droit de la sécurité sociale français ou avoir suivi les stages "L'essentiel du droit du travail" et "L'essentiel de la protection sociale" proposés par GERESO

ADMISSION

La procédure d'admission vise à vérifier l'adéquation entre les prérequis, le choix du parcours certifiant, le projet professionnel et le profil du candidat. Elle comprend :

- L'étude du dossier de candidature, composé d'un CV et d'une lettre de motivation,
- Un entretien téléphonique.

A l'issue de la procédure, chaque candidat reçoit une réponse par un courrier motivé.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

L'épreuve se déroule en deux temps :

- À la fin de chaque module de formation : 1 QCM
- À la fin du parcours de formation, réalisation d'un dossier de pratiques professionnelles ou d'un cas pratique à présenter devant un jury professionnel

TAUX DE RÉUSSITE

91,67% des participants aux Certificats professionnels CPFFP proposés par GERESO ont obtenu leur certification à l'issue de leur parcours.

8
MODULES

18
JOURS

de formation en
présentiel

MODULE #1

GESTION DES EXPATRIÉS

Droit du travail, protection sociale et fiscalité

3 jours - (cf. p. 21 - GEXP)

MODULE #2

MISSIONS DE COURTE DURÉE À L'INTERNATIONAL

Obligations de l'employeur : droit de la sécurité sociale, droit du travail et immigration

1 jour - (cf. p. 26 - CODU)

MODULE #3

STATUT DES SALARIÉS IMPATRIÉS

Formalités d'immigration, droit du travail et protection sociale

3 jours - (cf. p. 34 - IMPA)

MODULE #4

RETRAITE DES EXPATRIÉS

Incidence des périodes à l'étranger sur le montant de la pension française

2 jours - (cf. p. 27 - LCRE)

MODULE #5

PAIE ET RÉMUNÉRATION DES EXPATRIÉS

Appliquer les techniques de calcul et adopter les bons réflexes de paie

3 jours - (cf. p. 22 - REMX)

MODULE #6

GESTION DES SALARIÉS INTER-PAYS ET DES "THIRD COUNTRY NATIONALS" (TCN)

Aspects RH et protection sociale

1 jour - (cf. p. 28 - TCNX)

MODULE #7

FISCALITÉ DES EXPATRIÉS

Optimisez le coût de vos mobilités internationales

2 jours - (cf. p. 33 - EXFI)

MODULE #8

GESTION DES EXPATRIÉS - PERFECTIONNEMENT

Études de cas transverses : droit du travail, protection sociale et fiscalité

3 jours - (cf. p. 32 - GEX2)



Informations & inscriptions :
02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
02 43 23 59 89
intra@gereso.fr



1

AVANT
LA FORMATION

- Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2

PROGRAMME
DE LA FORMATION

Modules de formation à suivre sur une période maximale de 18 mois

GESTION DES EXPATRIÉS (3 jours - GEXP)

- Contrat de travail des expatriés
- Protection sociale du salarié détaché
- Protection sociale du salarié expatrié
- Incidences fiscales de l'expatriation

MISSIONS DE COURTE DURÉE À L'INTERNATIONAL (1 jour - CODU)

- Formaliser la mission de courte durée à l'international (inférieure à 12 mois)
- Les grands principes en matière d'immigration vers l'étranger
- Connaître la réglementation de la protection sociale dans le cadre d'une mission à l'étranger
- Remplir ses obligations d'employeur
- Connaître et répertorier tous les formulaires nécessaires dans le cadre de déplacements à l'international de moins d'1 an

STATUT DES SALARIÉS IMPATRIÉS (3 jours - IMPA)

- Statut des salariés impatriés en droit du travail
- Statut des salariés détachés
- Formalités d'immigration
- Ressortissants étrangers non soumis à autorisation de travail
- Ressortissants étrangers soumis à autorisation de travail
- Situation des étrangers en France
- Salarié détaché au sens de la Sécurité Sociale
- Salarié impatrié au sens de la Sécurité Sociale

RETRAITE DES EXPATRIÉS (2 jours - LCRE)

- Validation des périodes passées à l'étranger
- Prestations des régimes légaux de base
- Liquidation et règles de coordination
- Régime complémentaire : le régime unique AGIRC-ARRCO
- Les démarches à effectuer
- Impact du régime universel par points sur les carrières internationales

PAIE ET RÉMUNÉRATION DES EXPATRIÉS (3 jours - REMX)

- Panorama des types de mobilité internationale
- Constituer le package de rémunération
- Coût de la mobilité internationale
- Les impacts en paie

GESTION DES SALARIÉS INTER-PAYS ET DES THIRD COUNTRY NATIONALS (TCN)
(1 jour - TCNX)

- Contexte économique et juridique du Third Country National (TCN) ou salarié inter-pays
- Identifier et analyser la problématique de gestion
- Distinguer les cadres juridiques de référence
- Identifier les risques

FISCALITÉ DES EXPATRIÉS (2 jours - EXFI)

- Déterminer la résidence fiscale
- Transfert de la résidence fiscale hors de France
- Résidence fiscale en France et activité exercée hors de France
- Rôle de l'employeur dans les impôts du salarié

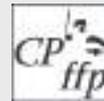
GESTION DES EXPATRIÉS - PERFECTIONNEMENT (3 JOURS - GEX2)

- Mission, détachement, expatriation, contrat local : incidences des différents choix
- Contrat de travail
- Protection sociale
- Fiscalité

3

APRÈS
LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

**PROMOTIONS 2021**

8, 9 et 10 février 2021 - GEXP
 + 15 et 16 mars 2021 - LCRE
 + 22 et 23 et 24 mars 2021 - IMPA
 + 8 et 9 avril 2021 - EXFI
 + 25 mai 2021 - CODU
 + 26 mai 2021 - TCNX
 + 14 au 16 juin 2021 - REMX
 + 28, 29 et 30 juin 2021 - GEX2

10, 11 et 12 mars 2021 - GEXP
 + 8 et 9 avril 2021 - EXFI
 + 25 mai 2021 - CODU
 + 26 mai 2021 - TCNX
 + 28, 29 et 30 juin 2021 - GEX2
 + 21 au 23 septembre 2021 - REMX
 + 11 et 12 et 13 octobre 2021 - IMPA
 + 18 et 19 octobre 2021 - LCRE

13, 14 et 15 septembre 2021 - GEXP
 + 21 au 23 septembre 2021 - REMX
 + 11 et 12 et 13 octobre 2021 - IMPA
 + 18 et 19 octobre 2021 - LCRE
 + 5 novembre 2021 - CODU
 + 18 et 19 novembre 2021 - EXFI
 + 23 novembre 2021 - TCNX
 + 13 au 15 décembre 2021 - GEX2

AUTRES PROMOTIONS
 nous consulter

LIEU

Espace Formation GERESO
 22 place de Catalogne
 75014 Paris

TARIF (Validité 30/06/2021)

10 666 € HT
 (dont 1100 € HT pour les frais de certification)
 incluant :

- Forfait repas
- Support + e-ressources
- Évaluation LearnEval
- Suivi individuel
- Contrôle des acquis de formation à l'issue de chaque module
- Préparation à l'examen
- Examen final devant un jury professionnel
- Certificat Professionnel reconnu par la FFP et l'OPQF

Réf : CER-CHG-MOB

Code CPF : 237115

N° de fiche RS : 3281

Retrouvez tous les détails de cette formation à cette adresse

www.gereso.com/CER-CHG-MOB

GESTION ET RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS EXPATRIÉS

POUR UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES PROGRESSIVE ET LOGIQUE,
DANS UN DÉLAI OPTIMISÉ ET À UN TARIF AVANTAGEUX

OFFRE MODULAIRE

MODULE #1

GESTION DES EXPATRIÉS

Droit du travail, protection sociale et fiscalité

3 JOURS - Réf. : GEXP

Contrat de travail des expatriés
Protection sociale du salarié détaché
Protection sociale du salarié expatrié
Incidences fiscales de l'expatriation

MODULE #2

PAIE ET RÉMUNÉRATION DES EXPATRIÉS

Appliquer les techniques de calcul et adopter les bons réflexes
de paie

3 JOURS - Réf. : REMX

Panorama des types de mobilité internationale
Constituer le package de rémunération
Coût de la mobilité internationale
Les impacts en paie

OBJECTIFS

- > Connaître les spécificités de la gestion RH en environnement international : droit du travail, protection sociale...
- > Choisir le statut approprié et fixer la rémunération des salariés expatriés.
- > Intégrer toutes les incidences fiscales de l'expatriation.
- > Connaître les méthodes de calcul de rémunération internationale.
- > Comprendre l'impact du statut de détaché ou expatrié sur le coût d'une mobilité internationale.

TARIF Validité 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
3 502 € HT - 4 419 € HT

3 737 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :
La mobilité internationale + La rémunération des expatriés
(remise de 50 %, soit 235 € HT au lieu de 470 € HT)

Réf : **MOGEXP**
Formacode : 33012

Retrouvez les programmes détaillés de chaque module sur :
www.gereso.com/MOGEXP



Informations & inscriptions :
02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

GESTION DES EXPATRIÉS

Droit du travail, protection sociale et fiscalité

OBJECTIFS

- Distinguer les notions de détachement, d'expatriation et de transfert afin de choisir le statut le plus approprié.
- Connaître les spécificités du contrat de travail dans un environnement international.
- Mettre en œuvre les règles de la protection sociale applicables dans l'Union Européenne et dans le monde.
- Intégrer toutes les incidences fiscales de l'expatriation, pour l'employeur et pour le salarié.

LES PLUS

- Une formation "best-seller" incontournable et exhaustive, présente au catalogue GERESO depuis plus de 20 ans
- L'expertise de 3 consultants aux compétences complémentaires : droit du travail, protection sociale et fiscalité
- Des exercices pratiques, quiz et étude de cas récapitulative pour valider ses acquis

+ En option : [E-RESSOURCES](#)

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et assistants mobilité internationale, gestionnaires d'expatriés, responsables et assistants des services RH/paie des expatriés

Prérequis : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
2 029 € HT

2 209 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

La mobilité internationale

(remise de 50 %, soit 180 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf : **GEXP**

Formacode : 33012

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/GEXP

Paris

8, 9 et 10 février 2021

17, 18 et 19 mai 2021

13, 14 et 15 septembre 2021

6, 7 et 8 décembre 2021

Formation à distance

10, 11 et 12 mars 2021

7, 8 et 10 juin 2021

6, 7 et 8 octobre 2021

FORMATION INTÉGRÉE À

OFFRE MODULAIRE

Gestion et rémunération des salariés expatriés p. 20

CERTIFICAT CPFFP

Chargé(e) de mobilité internationale Gérer les salariés en mobilité internationale (expatriés, détachés, impatriés) p. 18

1

AVANT LA FORMATION

• Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : entrée en vigueur de nouvelles conventions bilatérales de sécurité sociale, évolution des Règlements communautaires 883/2004 et 987/2009, situation du Royaume-Uni/Brexit...

CONTRAT DE TRAVAIL DES EXPATRIÉS

- Distinction entre détachement, expatriation et contrats locaux
- Loi applicable au contrat de travail : principe de la loi choisie par les parties et ses limites, spécificités de la prestation de service
- Détermination de la compétence juridictionnelle
- Gestion du retour du salarié : obligation de rapatriement et de réintégration

Appliquer | Cas pratique sur les particularités du détachement et de l'expatriation en terme de rupture de la relation contractuelle

- Rédaction de l'avenant de détachement et de l'avenant d'expatriation

Évaluer | Quiz sur l'adaptation des contrats de travail des salariés appelés à évoluer à l'international

PROTECTION SOCIALE DU SALARIÉ DÉTACHÉ

- Le cadre du détachement : conditions à remplir et points de vigilance
- Obligations de l'employeur : déclaration, interlocuteurs, formulaires
- Obligations en cas d'accident du travail
- Accès aux prestations soins de santé : les modalités de remboursement et les taux
 - rattachement à la caisse du pays de détachement
 - prise en charge par la France
 - carte européenne d'assurance maladie

Comprendre | Exemples d'application

PROTECTION SOCIALE DU SALARIÉ EXPATRIÉ

- Les obligations de l'employeur en matière d'information et sa portée
 - assurance chômage : obligations et conditions d'accès
 - mise en place d'une couverture de protection sociale volontaire
 - modalités de prise de charge des soins de santé et prestations en espèces
- Retraites : coordination et liquidation
- Prestations familiales
- Prévoyance complémentaire des expatriés
 - conditions d'affiliation à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)
 - retour définitif en France : les points de vigilance

Appliquer | Cas pratique

INCIDENCES FISCALES DE L'EXPATRIATION

Évaluer | Quiz d'évaluation des connaissances

- Détermination de la résidence fiscale de l'expatrié en présence ou en l'absence de convention fiscale
 - les lois internes du pays d'accueil et du pays d'origine
 - la convention fiscale (le cas échéant)
- Les conséquences de la détermination de la résidence fiscale : dans le pays d'accueil et dans le pays de départ
- Responsabilités de l'employeur : comment s'assurer d'avoir accompli l'obligation d'information ?
- Imposition du salarié qui devient non résident fiscal de France
- Imposition du salarié qui reste résident fiscal de France
- Le cas spécifique de la double résidence fiscale
 - comment éviter la double résidence/imposition ?
 - quelle stratégie de réduction des coûts mettre en place ?
 - l'atténuation de la double imposition
- Optimisation fiscale : l'article 81.A du CGI
- Spécificités de la déclaration de revenus des expatriés
- Départ de France du salarié en mobilité internationale
 - suppression du quitus fiscal : quelles procédures mettre en place ?
 - agenda d'imposition en France après le départ
- Fiscalité et employeur - Compensation fiscale : protection fiscale, égalisation fiscale

Appliquer | Étude de cas récapitulative

3

APRÈS LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



Informations & inscriptions :
02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

PAIE ET RÉMUNÉRATION DES EXPATRIÉS

Appliquer les techniques de calcul et adopter les bons réflexes de paie

OBJECTIFS

- Connaître les méthodes de calcul de rémunération internationale.
- Établir les bulletins de paie des salariés détachés, expatriés et impatriés.
- Appliquer les techniques de construction et savoir présenter un package de rémunération.
- Comprendre l'impact du statut de détaché ou expatrié sur le coût d'une mobilité internationale.

LES PLUS

- Une formation indispensable pour comprendre et piloter les rémunérations internationales
- Une intervenante spécialiste de la paie et de la rémunération des expatriés pour une approche exhaustive et approfondie
- Des applications pratiques permettant d'approfondir la paie et la rémunération des salariés en mobilité internationale

+ En option :  

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et gestionnaires des services paie/RH, responsables et collaborateurs chargés de la gestion des expatriés, responsables Compensation & Benefits
Prérequis : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
 2 091 € HT
 2 146 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :
La rémunération des expatriés
 (remise de 50 %, soit 55 € HT au lieu de 110 € HT)
 Réf : **REMX**
 Formacode : 33012 / 32688 / 33031

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/REMX

Paris

9 au 11 février 2021
 14 au 16 juin 2021
 23 au 25 novembre 2021

Formation à distance

8 et 9 et 13 avril 2021
 20 et 21 et 23 septembre 2021

FORMATION INTÉGRÉE À

OFFRE MODULAIRE 

Gestion et rémunération des salariés expatriés p. 0
 Paie des expatriés p. 24

CERTIFICAT CPFFP 

Chargé(e) de mobilité internationale Gérer les salariés en mobilité internationale (expatriés, détachés, impatriés) p. 18

1 AVANT LA FORMATION

• Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2 PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

PANORAMA DES TYPES DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

- Quels sont les motifs de mobilité internationale ?
- Mission, courte durée, longue durée, Volontariat International en Entreprise (VIE)
- Quelle est la nature juridique des missions ?
- Protection sociale à l'international : détachement - expatriation

CONSTITUER LE PACKAGE DE RÉMUNÉRATION

- Calcul de la rémunération internationale : les 4 ancrages
- Rémunération ancrage Pays d'Origine
 - principe de la Balance-sheet ou courbe en U
 - notion de coût de la vie et maintien du pouvoir d'achat
 - primes incitatives à la mobilité internationale
 - gross-up
- Les mesures d'accompagnement
- Le cafeteria plan
- Évolution et tendances des packages de rémunération des expatriés

 Appliquer | Cas pratique : calcul d'un package de rémunération

COÛT DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

- Eléments composant le budget d'une mobilité internationale
- Comparaison de coût entre le statut de détaché sécurité sociale et expatrié sécurité sociale

 Appliquer | Cas pratiques : calcul de coût employeur en détachement sécurité sociale et en expatriation

LES IMPACTS EN PAIE

- Missions court terme : indemnités de grands déplacements / per diem et primes d'expatriation
 - Missions long terme
 - versement de la paie : split payroll - split payment
 - shadow payroll (double paie) en France et en local
 - particularité de la CSG - CRDS
-  Appliquer | Cas pratique : CSG - CRDS
- bulletins de paie résidents fiscaux français - non-résidents fiscaux français
 - primes liées à la mobilité et frais professionnels : éléments exonérés
 - participation - intéressement
 - paie des impatriés
 - mise à jour du package de rémunération et de la paie dont impact du taux de change
 - synthèse des profils de paie

 Appliquer | Cas pratique : le jeu des 7 erreurs sur les bulletins de paie

 Évaluer | Quiz de validation des connaissances

3 APRÈS LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



Informations & inscriptions :
 02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
 02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

ATELIER PRATIQUE : PAIE DES EXPATRIÉS

Établir une paie d'expatriés et traiter les cotisations spécifiques

OBJECTIFS

- Garantir la conformité de ses bulletins de paie détachés, expatriés et impatriés.
- Répondre aux questions des salariés internationaux sur le paiement du salaire et les détails du bulletin de paie.
- Connaître les interlocuteurs appropriés.
- Traiter les formalités administratives liées à la paie.

LES PLUS

- Une journée d'atelier pratique pour établir en toute autonomie la paie des salariés en mobilité internationale
- Une synthèse complète des procédures d'inscription aux caisses de cotisations (choix des caisses, inscription et suivi)
- Remise d'un lexique français-anglais des termes usuels

+ En option : [E-RESSOURCES](#) 

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Gestionnaires paie, responsables et chargé(e)s de Mobilité Internationale, collaborateurs des services RH, juridiques ou comptables impliqués dans l'établissement des bulletins de paie de salariés internationaux

Prérequis : Connaître les fondamentaux de la paie des expatriés ou avoir suivi la formation GERESO "Paie et rémunération des expatriés"

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
988 € HT

1 043 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

La rémunération des expatriés

(remise de 50 %, soit 55 € HT au lieu de 110 € HT)

Réf : **COSX**

Formacode : 33012

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/COSX

Paris

12 février 2021

16 avril 2021

24 septembre 2021

Formation à distance

17 juin 2021

26 novembre 2021

FORMATION INTÉGRÉE À

OFFRE MODULAIRE 

Paie des expatriés p. 24

1

AVANT
LA FORMATION

• Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2

PROGRAMME
DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

RAPPEL DES FONDAMENTAUX DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE : IMPLICATIONS EN PAIE

- Droit du travail : les statuts détachement et expatriation
- Protection sociale à l'international
 - les statuts : détachement - expatriation
 - les caisses d'affiliation
 - les autres assurances : rapatriement sanitaire / sécuritaire - responsabilité civile privée
- La rémunération internationale
 - les 4 types de rémunération internationale : balance-sheet, ancrage mixte
 - les incitations à la mobilité : les primes, les autres composantes du package

GÉRER LA PAIE DES SALARIÉS EN TRANSFERT INTERNATIONAL

- Missions de courte durée : traitement fiscal et social des indemnités et primes
- Missions de longue durée
 - les options de versement de la paie / split payment - split payroll
 - paie "fantôme" en France ou en local
 - traitement de la CSG - CRDS : cas pratique
 - particularité de la résidence fiscale sur les bulletins de paie français
 - exonération sociale des primes liées à la mobilité et des frais professionnels
 - rémunération variable collective : participation - intéressement
 - formalités : affiliation aux caisses volontaires et radiation au retour
 - les impatriés en paie France : traitement social et fiscal (dont Pasrau)
 - les impatriés en paie à l'étranger : contraintes juridiques
 - revue des packages et mise à jour de la paie

OPTIMISER SON ORGANISATION ET ADAPTER SA COMMUNICATION

- Donner les instructions de paie
- Synthèse des bulletins de paie type
- 🎯 Évaluer | Bulletins de paie et jeux des 7 erreurs
- 👉 Appliquer | Cas pratique : construire des bulletins de paie type
- 👉 Appliquer | Étude de cas : instructions de paie pour l'envoi d'un salarié dans une filiale en création

3

APRÈS
LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



Informations & inscriptions :
02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

PAIE DES EXPATRIÉS

POUR UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES PROGRESSIVE ET LOGIQUE,
DANS UN DÉLAI OPTIMISÉ ET À UN TARIF AVANTAGEUX

OFFRE MODULAIRE

MODULE #1

PAIE ET RÉMUNÉRATION DES EXPATRIÉS

Appliquer les techniques de calcul et adopter les bons réflexes de paie

3 JOURS - Réf. : REMX

Panorama des types de mobilité internationale
Constituer le package de rémunération
Coût de la mobilité internationale
Les impacts en paie

MODULE #2

ATELIER PRATIQUE : PAIE DES EXPATRIÉS

Établir une paie d'expatriés et traiter les cotisations spécifiques

1 JOUR - Réf. : COSX

Rappel des fondamentaux de la Mobilité Internationale : implications en paie
Gérer la paie des salariés en transfert international
Optimiser son organisation et adapter sa communication

OBJECTIFS

- > Connaître les méthodes de calcul de rémunération internationale.
- > Appliquer les techniques de construction des packages de rémunération.
- > Établir les bulletins de paie des salariés détachés, expatriés et impatriés.
- > Traiter les formalités administratives liées à la paie.
- > Construire des procédures d'inscription aux caisses sociales.

TARIF Validité 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
2 618 € HT - 3 078 € HT

2 673 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :
La rémunération des expatriés
(remise de 50 %, soit 55 € HT au lieu de 110 € HT)

Réf. : MOREMX
Formacode : 33012 / 32688

Retrouvez les programmes détaillés de chaque module sur :
www.gereso.com/MOREMX



Informations & inscriptions :
02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

PROTECTION SOCIALE EN EUROPE

Détachés, expatriés, impatriés, contrats locaux : application des règlements communautaires 883/2004 et 987/2009

OBJECTIFS

- Mieux comprendre le contexte des règlements communautaires de coordination des régimes de sécurité sociale.
- Anticiper le choix du statut au regard du droit de la sécurité sociale et réussir le montage du dossier.
- Utiliser les instruments de coordination et de liquidation des droits en matière de retraite et de santé.
- Connaître les obligations de l'employeur et du travailleur migrant.

LES PLUS

- Une immersion totale dans les règlements communautaires 883/2004 et 987/2009 pour comprendre toutes les subtilités de la mobilité des travailleurs salariés et de leur famille
- Une cartographie détaillée des règlements communautaires et une grille de lecture des différents mécanismes
- Une formation illustrée de nombreux exemples d'application et de tableaux synthèses

+ En option : [E-RESSOURCES](#) 

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs mobilité internationale, responsables des services RH/paie, collaborateurs des services protection sociale

Prérequis : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
988 € HT

1 043 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

La protection sociale en Europe

(remise de 50 %, soit 55 € HT au lieu de 110 € HT)

Réf : **EUPS**

Formacode : 33012 / 13298

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/EUPS

Paris

31 mars 2021

14 octobre 2021

Formation à distance

27 mai 2021

1 AVANT LA FORMATION

• Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2 PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : situation du Royaume-Uni/Brexit, évolution de la jurisprudence de la CJUE...

RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES 883/2004 ET 987/2009 APPLICABLES AUX RESSORTISSANTS DES PAYS-TIERS

- Définir le périmètre de l'espace communautaire
 - Espace Union Européenne (UE)
 - Espace Économique Européen (EEE)
- Analyse des règlements communautaires
 - découpage, champ d'application personnel, matériel et géographique
 - position de la Suisse et des pays de l'EEE
 - définitions

Comprendre | Exemples d'application et tableaux synthèses

- Cadre juridique du détachement
 - principe de coordination issu des règlements communautaires et décision A2 du 12 juin 2009 de la commission administrative
 - choix de la caisse d'affiliation et incidence sur le taux de remboursement des soins
 - accès aux prestations en nature et en espèces
 - formulaires (A1, S1, S2...) et état d'avancement de la dématérialisation des formulaires
 - accès aux prestations familiales
- Cadre de l'impatriation et de l'expatriation : impacts de la réforme de l'assurance maladie
 - principe d'ouverture des droits issu des règlements communautaires
 - principe de totalisation issu des règlements communautaires
 - accès aux soins et aux indemnités en cas de maladie ou de maternité
 - calcul de retraites communautaires
 - prestations familiales
 - mécanisme d'exemption retraite pour les salariés impatriés
 - coordination en cas de licenciement : les droits auxquels le salarié peut prétendre
- Affiliation à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) : conditions d'adhésion et règles applicables à l'assurance vieillesse volontaire

Appliquer | Études de cas sur les règlements communautaires

LES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE À L'INTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE

- Jurisprudence communautaire
- Évolution de la législation dans les états membres

3 APRÈS LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



Informations & inscriptions :
02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

MISSIONS DE COURTE DURÉE À L'INTERNATIONAL

Obligations de l'employeur : droit de la sécurité sociale, droit du travail et immigration

OBJECTIFS

- Développer une méthodologie simple et efficace pour répondre aux questionnaires.
- Comprendre le cadre juridique de la mission de courte durée (inférieure à 12 mois) à l'international : droit du travail, protection sociale et immigration
- Selon la durée de la mission, mettre en œuvre les procédures administratives en vue de remplir ses obligations d'employeur.
- Connaître les risques et les incidences en cas d'omission de déclaration.
- Optimiser les frais professionnels et avantages en nature.

LES PLUS

- Toutes les dispositions à prendre par l'employeur qui missionne ses salariés pour une courte durée à l'international
- Une formation illustrée de nombreux exemples pour mieux se repérer dans les formalités
- Remise des formulaires et circulaires tenant compte des dernières évolutions
- Tableau récapitulatif des formalités de déclaration auprès de la CPAM

+ En option : [E-RESSOURCES](#) 

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et assistants mobilité internationale, DRH, responsables et assistants des services RH/ paie, gestionnaires d'expatriés

Prérequis : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
988 € HT

1 168 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

La mobilité internationale

(remise de 50 %, soit 180 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf : **CODU**

Formacode : 33012

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/CODU

Paris

25 mai 2021

5 novembre 2021

Formation à distance

29 mars 2021

FORMATION INTÉGRÉE À

CERTIFICAT CFPFF

Chargé(e) de mobilité internationale Gérer les salariés en mobilité internationale (expatriés, détachés, impatriés) p. 18

1 AVANT LA FORMATION

- Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2 PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

FORMALISER LA MISSION DE COURTE DURÉE À L'INTERNATIONAL (INFÉRIEURE À 12 MOIS)

- Lettre de mission : son contenu et ses objectifs
- Les obligations de l'employeur en matière de prise en charge
- Comment gérer la famille ?
- Comprendre l'impact en matière d'immigration : à partir de quand faut-il un visa de travail ?

LES GRANDS PRINCIPES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION VERS L'ÉTRANGER

- Différence entre le visa business et le visa de travail
- Définition du visa business
- Définition du visa de travail

 **Appliquer | Cas pratiques sur 2 pays : USA, Belgique**

CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATION DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LE CADRE D'UNE MISSION À L'ÉTRANGER

- Principes et règles de fonctionnement de la protection sociale en France
- Rappel des prestations en nature et en espèces
- Les obligations de l'employeur en cas de mission ou déplacement à l'étranger
- Incidences en cas d'omission de déclaration
- Les obligations en cas d'accident de travail survenu à l'extérieur du territoire français

 **Comprendre | Exemples d'application**

REMPILIR SES OBLIGATIONS D'EMPLOYEUR

- Rappel des espaces économiques : UE, EEE, Schengen
- Connaître les incidences de l'immigration lors d'une mission à l'étranger
- Analyser les dispositifs internationaux de sécurité sociale : quels sont leurs objectifs ?
- Appréhender les nouvelles conventions bilatérales de sécurité sociale
- Déterminer la procédure à appliquer en fonction du lieu de la mission
 - pays non signataires de convention bilatérale de sécurité sociale avec la France
 - pays de l'Union Européenne (UE), de l'Espace Économique Européen (EEE) et cas de la Suisse
 - pays signataires d'une convention bilatérale de sécurité sociale avec la France
- Les différentes modalités de remboursement ou de prise en charge des soins selon les pays
 - indemnités journalières en cas de maladie, remboursement de médicaments...
 - les mécanismes des assurances et des assistants

 **Appliquer | Études de cas concrets**

CONNAÎTRE ET RÉPERTORIER TOUS LES FORMULAIRES NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DE DÉPLACEMENTS À L'INTERNATIONAL DE MOINS D'1 AN

- Formulaires européens A1, S1, E104...
- Formulaires dans le cadre et hors cadre d'une convention bilatérale
- Formulaires de remboursement de sécurité sociale : comment, où et quand les utiliser ?

 **Appliquer | Cas pratique à partir des derniers formulaires et circulaires en application**

- Tableau récapitulatif des formalités obligatoires auprès de la CPAM selon la durée de la mission

 **Évaluer | Quiz d'évaluation des connaissances**

3 APRÈS LA FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



Informations & inscriptions :

02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :

02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

RETRAITE DES EXPATRIÉS

Incidence des périodes à l'étranger sur le montant de la pension française

OBJECTIFS

- Appliquer les règles de validation, de liquidation et de coordination des périodes d'activité salariée passées à l'étranger.
- Connaître les modalités de calcul de retraite des expatriés dans et hors Union Européenne.
- Prévoir les conséquences de l'expatriation sur la liquidation de la retraite.
- Comprendre l'utilité d'une convention de sécurité sociale.
- Comprendre l'intérêt d'une affiliation à la CFE et d'un rachat de trimestres.

LES PLUS

- Un regard d'expert sur un sujet complexe et à fort enjeu personnel et financier
- La double compétence de l'intervenante : protection sociale et mobilité internationale

+ En option : 

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et assistants des services RH/ paie, responsables de la gestion des expatriés, collaborateurs retraite et protection sociale, responsables des avantages sociaux, responsables et assistants "Compensation & Benefits"
Prérequis : Disposer de connaissances générales dans le domaine des retraites

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
 1 635 € HT
 1 815 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :
La mobilité internationale
 (remise de 50 %, soit 180 € HT au lieu de 360 € HT)
 Réf : **LCRE**
 Formacode : 33012 / 33004

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/LCRE

Paris

15 et 16 mars 2021
 18 et 19 octobre 2021

Formation à distance

24 et 25 juin 2021
 6 et 7 décembre 2021

+ Post formation : **CLASSE VIRTUELLE** 

FORMATION INTÉGRÉE À

CERTIFICAT CPFFP

Chargé(e) de mobilité internationale Gérer les salariés en mobilité internationale (expatriés, détachés, impatriés) p. 18

1

AVANT LA FORMATION

• Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les impacts du régime universel en points à partir de 2022 et ses conséquences sur les carrières internationales

VALIDATION DES PÉRIODES PASSÉES À L'ÉTRANGER

- Détachement ou expatriation : pays d'affiliation à l'assurance vieillesse
- Conventions internationales bilatérales ou multilatérales : à quoi servent-elles ?
- Rappel du calcul de la retraite sécurité sociale (validations de trimestres, âge de la retraite)
- Assurance volontaire auprès de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) : pourquoi adhérer ?
- Comment prendre en compte les périodes reconnues équivalentes ?
- Rachat des périodes d'activité salariée à l'étranger : les conditions à remplir
- Barème de rachat et bénéficiaires : quels enjeux pour les salariés ayant travaillé à l'étranger ?
- 🧠 **Comprendre | Exemples de calcul avec rachat de trimestres**
- Droit à l'information par le régime de retraite français

PRESTATIONS DES RÉGIMES LÉGAUX DE BASE

- Structure des prestations : les éléments de comparaison des régimes de retraite
- Les différentes prestations des régimes légaux de base
- Principe de calcul des pensions : ouverture des droits, âge de liquidation
- Critères de comparaison

LIQUIDATION ET RÈGLES DE COORDINATION

- Liquidation dans le cadre des conventions internationales
- Le Règlement Communautaire 883/2004 : qui est concerné ?
- Calculs de liquidation, pension nationale, pension au prorata
- Liquidations successives : provisoire et définitive
- 🧠 **Comprendre | Exemples de calcul**
- Cas particuliers : périodes dites "superposées", assurance volontaire
- Incidences sur les fins de carrières
- Non-cumul des conventions internationales

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE : LE RÉGIME UNIQUE AGIRC-ARRCO

- Intégration de l'ARRCO et de l'AGIRC au Règlement Communautaire
- Extensions territoriales, adhésions collectives ou facultatives : CRE - IRCAFEX ou affiliation dans l'institution de l'entreprise : faut-il adhérer aux caisses de retraite complémentaire ?
- Principe d'acquisition des points de retraite, relèvement des taux de cotisations (accord AGIRC-ARRCO)
- Niveaux de remplacement
- Conditions de liquidation, conditions de départ : coefficients de solidarité et coefficients majorants temporaires

🚀 **Appliquer | Cas pratique sur le calcul de retraite de base et retraite complémentaire AGIRC-ARRCO dans le cadre d'une convention internationale**

LES DÉMARCHES À EFFECTUER

- À qui s'adresser ?
- Chronologie des démarches à effectuer au moment de la retraite

IMPACT DU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS SUR LES CARRIÈRES INTERNATIONALES

- Nouvelles assiettes et taux de cotisations à partir de 2022 : génération concernée
- Que devient la CFE vieillesse dans le régime universel en points ?
- Quel sera l'impact d'un rachat dans le régime universel ?
- Les carrières internationales et l'âge pivot

3

APRÈS LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

CLASSE VIRTUELLE

- Restitution collective des travaux réalisés en intersession
- Retours d'expérience après application des acquis de la formation en situation de travail
- Echanges entre participants
- Questions / réponses



Informations & inscriptions :
 02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
 02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

GESTION DES SALARIÉS INTER-PAYS ET DES "THIRD COUNTRY NATIONALS" (TCN)

Aspects RH et protection sociale

OBJECTIFS

- Appréhender le cadre juridique et les spécificités de gestion RH des salariés "Third Country Nationals" (TCN).
- Faire un état des lieux des normes juridiques applicables.
- Anticiper les contraintes, obligations et responsabilités issues de l'application du droit social local du pays d'accueil.
- Mettre en œuvre un schéma d'analyse.
- Comprendre l'articulation des textes de loi internationaux et décrypter les contenus.

LES PLUS

- Une formation inédite sur la gestion internationale des TCN
- Le décryptage des conventions internationales types de l'Organisation Internationale du Travail, des accords internationaux de sécurité sociale dans le monde, des règlements UE sur la loi applicable au contrat de travail international et les juridictions compétentes
- Apport d'une méthodologie permettant de structurer l'analyse

+ En option :  

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Directeurs, responsables et collaborateurs des services RH/mobilité internationale, juristes, responsables et assistants des services paie des expatriés, gestionnaires de salariés expatriés
Prérequis : Connaître les fondamentaux RH de la mobilité internationale

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
 988 € HT

1 168 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

La mobilité internationale

(remise de 50 %, soit 180 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf : **TCNX**

Formacode : 33012

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/TCNX

Paris

30 mars 2021

23 novembre 2021

Formation à distance

26 mai 2021

FORMATION INTÉGRÉE À

CERTIFICAT CPFFP 

Chargé(e) de mobilité internationale Gérer les salariés en mobilité internationale (expatriés, détachés, impatriés) p. 18

1 AVANT LA FORMATION

• Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2 PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DU THIRD COUNTRY NATIONAL (TCN) OU SALARIÉ INTER-PAYS

- Définition du "Third Country National" (TCN) dans le cadre professionnel
- Les raisons du recours aux TCN et la complexité de la gestion
- Les modes opératoires de gestion des TCN
 - Global Employment Company (GEC)
 - portage salarial
 - groupes internationaux
 - organisations non gouvernementales

 **Appliquer | Travail sur la convention 102 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)**

IDENTIFIER ET ANALYSER LA PROBLÉMATIQUE DE GESTION

- Quelle est la problématique ? Liste de questions incontournables à se poser
- Introduction à la méthodologie « porte-manteau » et le raisonnement « à tiroir »
- Mettre en application la méthodologie de travail en remplaçant les questions dans le bon cadre juridique

 **Appliquer | Études de cas à partir de la méthode d'analyse présentée**

DISTINGUER LES CADRES JURIDIQUES DE RÉFÉRENCE

- Systèmes de rémunération : politique de mobilité internationale
- Le droit du travail : les normes impératives
- Le contrat de travail international : droit applicable et juridiction compétente
- Le droit de la sécurité sociale applicable
- Le droit de l'immigration : les contraintes et obligations selon les pays
- Le droit fiscal, notion d'établissement stable

 **Comprendre | Lecture pratique des textes de loi**

 **Appliquer | Étude de cas**

IDENTIFIER LES RISQUES

- Délit de marchandage et prêt de main d'œuvre illicite
- Cas de l'accident du travail
- Jurisprudence

3 APRÈS LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



Informations & inscriptions :

02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :

02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

LES MISSIONS DU GESTIONNAIRE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Acquérir les notions et réflexes fondamentaux

OBJECTIFS

- Comprendre le poste de gestionnaire de mobilité internationale : enjeux, domaines d'intervention et principales interactions.
- Acquérir les notions de base en mobilité internationale (fiscalité, sécurité sociale, RH...).
- Gagner du temps sur les questions techniques récurrentes des expatriés/impatriés.

LES PLUS

- L'essentiel à connaître afin de favoriser la prise de poste du gestionnaire de mobilité internationale
- Une méthodologie pratique basée sur les "idées reçues" de la mobilité internationale afin de les déconstruire et acquérir les notions de base
- La possibilité de travailler directement sur les documents apportés par les participants

+ En option : 

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables ou gestionnaires ressources humaines, chargés de mobilité internationale, gestionnaires de mobilité internationale en prise de poste
Prérequis : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
 988 € HT
 1 168 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :
La mobilité internationale
 (remise de 50 %, soit 180 € HT au lieu de 360 € HT)
 Réf : **PREX**
 Formacode : 33012

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/PREX

Paris

25 mai 2021
 4 octobre 2021

Formation à distance

17 mars 2021

1

AVANT LA FORMATION

• Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2

PROGRAMME DE LA FORMATION

LE MÉTIER DE GESTIONNAIRE MOBILITÉ INTERNATIONALE

- Définition du rôle : enjeux, interactions et limites du poste
- Qu'attend-t-on d'un gestionnaire de mobilité internationale ? (sous l'angle de l'expatrié et de l'employeur)
- Principales compétences humaines et techniques requises
- Quel rôle dans la carrière de l'expatrié ?

 **Comprendre | Réflexion en groupe - partage d'expérience**

IMMIGRATION

- Idée reçue 1 : Un salarié peut débiter sans délai son activité à l'étranger
- Idée reçue 2 : Je suis français et je peux m'installer librement en Europe sans aucune formalité
- Idée reçue 3 : Si je n'ai pas besoin de visa d'entrée pour un pays, cela signifie que je pourrais y travailler librement

PROTECTION SOCIALE

- Idée reçue 1 : Je suis français donc je bénéficie de la sécurité sociale française
- Idée reçue 2 : En Europe, si je m'installe dans un autre pays, je valide ma retraite française grâce aux accords
- Idée reçue 3 : Si je pars à l'étranger, le mieux c'est de garder ma mutuelle

FISCALITÉ

- Idée reçue 1 : Il faut passer plus de 183 jours en France pour y payer des impôts
- Idée reçue 2 : Je paie l'impôt sur le revenu dans le pays où je reçois mon salaire
- Idée reçue 3 : L'impôt sur le revenu est plus élevé en France que dans les autres pays

CONTRAT INTERNATIONAL

- Idée reçue 1 : La convention collective ne s'applique jamais aux expatriés à l'étranger
- Idée reçue 2 : Le droit français n'est jamais applicable aux impatriés en France qui n'ont pas de CDI
- Idée reçue 3 : Si je pars en expatriation, je garde le droit à tous mes congés et RTT comme en France

 **Évaluer | Quiz de validation des connaissances**

 **Appliquer | Cas pratiques sur chacune des idées reçues**

3

APRÈS LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



Informations & inscriptions :
 02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
 02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

GESTION INTERCULTURELLE DES RESSOURCES HUMAINES

Intégrer des collaborateurs de cultures étrangères et développer l'efficacité RH en contexte multiculturel

La gestion des ressources humaines, et particulièrement à l'international, comporte une dimension relationnelle qui ne s'improvise pas, et nécessite des compétences spécifiques. Que vous soyez en charge du recrutement, de la gestion des carrières, de la formation, de la politique de rémunération de votre groupe au plan international, ou de tout projet RH local impliquant des salariés de différentes nationalités, vous devez prendre en compte dans votre organisation et votre communication les différences culturelles de vos équipes. Pour développer ces aptitudes relationnelles spécifiques, nous vous invitons à participer à cette formation RH internationale de 2 jours illustrée de nombreux exemples, et animée par une consultante experte en mobilité internationale et gestion de l'interculturel.

OBJECTIFS

- Éviter les incompréhensions liées aux différences culturelles.
- Comprendre l'impact de la culture dans la gestion des ressources humaines.
- Accompagner efficacement les salariés quelles que soient leurs cultures.
- Adapter ses pratiques RH et sa stratégie dans un contexte multiculturel.

LES PLUS

- La richesse des exemples se référant à une grande diversité de pratiques RH dans plusieurs pays, continents et cultures
- Les éclairages d'une spécialiste en mobilité internationale forte d'une expérience auprès de personnes de nationalités différentes

PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables et collaborateurs des services RH, responsables des services RH internationaux/mobilité internationale, responsables des services recrutement, gestion des carrières à l'international, compensations, relations sociales et formation, responsables communication interne/culture d'entreprise, managers d'équipes internationales

MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YXRH

Formacode : 32020 / 15006

Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les nouveautés réglementaires et déontologiques les plus récentes

CONTEXTE CULTUREL ET PRATIQUES RH

- Les défis de la GRH aujourd'hui
- Identifier les pratiques RH selon les pays : formation, gestion de carrière, rémunération...
- Position de la hiérarchie par rapport à la délégation et au respect des règles
- Individualisme ou relation au groupe, quelles sont les pratiques ?
- Comment évalue-t-on la performance selon les cultures ?

 Évaluer | Analyse de son propre profil culturel et de son impact en travaillant avec d'autres cultures

 Évaluer | Quiz sur les pratiques de travail à travers les cultures

DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION ADAPTÉE

- Appréhender les différents modes de communication : quelles sont les préférences culturelles ?
- Communication explicite/implicite, directe/indirecte : points de vigilance
- Décoder les messages
- Transmettre un message : communiquer à distance, par téléphone ou par mail...selon la culture

 Expérimenter | Jeux de rôle sur la communication entre différentes cultures

ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS À L'INTERNATIONAL

- Réussir un recrutement à l'international
- Les clés de succès pour mener un entretien
- Comprendre les rapports au temps, au travail et aux relations
- Motiver les collaborateurs internationaux

 Appliquer | Étude d'un cas de recrutement à l'international : recruter en Asie

INTÉGRER DES COLLABORATEURS ÉTRANGERS DANS L'ENTREPRISE

- Processus de on-boarding - Formalisation et suivi
- Sensibiliser à la culture du pays et à la culture d'entreprise
- Apporter un soutien administratif, professionnel et personnel

 Comprendre | Présentation vidéo : « A world of difference » la bonne attitude - Discussion en groupe

 Appliquer | Cas pratique - processus de on-boarding réussi

DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES INTERNATIONALES

- État des lieux des "best practices"
- Analyser les compétences à développer
- Ajuster les outils et les pratiques
- Être force de propositions stratégiques

 Appliquer | Élaborer son plan d'action

 Évaluer | Debriefing en groupe



LES RENDEZ-VOUS DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Droit des étrangers, protection sociale, détachement, droit européen

LES RENDEZ-VOUS



OBJECTIFS

- Connaître les dernières circulaires et évolutions législatives dans le domaine de l'immigration et de la protection sociale à l'international.
- Analyser les incidences de ces modifications sur ses pratiques en entreprise.
- Bénéficier d'une veille sociale complète pour anticiper ou suivre les changements.
- Échanger sur l'actualité entre professionnels de la mobilité internationale.

LES PLUS

- Un point semestriel pour suivre et analyser l'actualité de la mobilité internationale, afin de gagner en réactivité
- Un format et un rythme particulièrement adaptés au suivi régulier de l'actualité dans le domaine
- Les conseils experts et la veille permanente menée par l'intervenante sur les dernières évolutions et leurs incidences sur la gestion des dossiers de mobilité internationale

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et assistants mobilité internationale, juristes, responsables et assistants des services RH/ personnel/paie des expatriés, gestionnaires de salariés expatriés ou impatriés
Prérequis : Connaître les fondamentaux RH de la mobilité internationale

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
 988 € HT

Réf : **RDVX**
 Formacode : 33012

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/RDVX

Paris
 22 mars 2021
 4 novembre 2021

1 AVANT LA FORMATION

• Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2 PROGRAMME DE LA FORMATION

CHAQUE SEMESTRE, UNE RENCONTRE D'UNE DEMI-JOURNÉE, SOIT 2 MATINÉES INDISSOCIABLES DANS L'ANNÉE, POUR SUIVRE ET ANALYSER TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE ET CONNAÎTRE SES INCIDENCES DANS L'ENTREPRISE

LE PROGRAMME DE CETTE FORMATION EST AJUSTÉ EN TEMPS RÉEL POUR PRENDRE EN COMPTE L'ACTUALITÉ ET LA DERNIÈRE JURISPRUDENCE

À TITRE D'EXEMPLE, LES THÈMES D'ACTUALITÉ SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TRAITÉS LORS DES RENDEZ-VOUS :

- Situation du Royaume-Uni - Brexit
- Incidences de la crise sanitaire COVID 19
- Loi Collomb : carte passeport talent, étudiant, visiteurs
- Transposition de la directive sur les travailleurs détachés : quelle incidence en gestion RH ?
- Assurance maladie : les changements pratiques pour le rattachement des étrangers
- Les nouveautés en matière de règlements communautaires R883/2004 et R987/2009
- Évolutions des législations en Europe : Espagne, Luxembourg,...
- La jurisprudence nationale et européenne
- Nouvelles conventions bilatérales de sécurité sociale signées par la France
- ...

3 APRÈS LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



Informations & inscriptions :
 02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
 02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

GESTION DES EXPATRIÉS - PERFECTIONNEMENT

Études de cas transverses : droit du travail, protection sociale et fiscalité

OBJECTIFS

- Comprendre les interactions entre contrat de travail, sécurité sociale, fiscalité et leurs incidences financières.
- Détecter les risques et obstacles éventuels dans la politique de mobilité internationale de l'entreprise.
- Mettre en place une méthodologie de travail pour optimiser sa politique de mobilité internationale.
- Réaliser des optimisations sociales et fiscales en toute légalité.

LES PLUS

- L'expertise de 3 consultants aux compétences complémentaires : droit du travail, protection sociale et fiscalité
- 4 études de cas en fil conducteur sur 3 jours pour comprendre les incidences des choix réalisés en matière de gestion des expatriés

+ En option :  

PUBLIC ET PRÉREQUIS

DRH, responsables et assistants mobilité internationale, juristes, responsables et assistants des services RH/paie des expatriés, gestionnaires expatriés

Prérequis : Connaître les fondamentaux RH de la mobilité internationale ou avoir suivi la formation "Gestion des expatriés" proposée par GERESO

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
2 091 € HT

2 271 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

La mobilité internationale

(remise de 50 %, soit 180 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf : **GEX2**

Formacode : 33012

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/GEX2

Paris

28, 29 et 30 juin 2021

13, 14 et 15 décembre 2021

FORMATION INTÉGRÉE À

CERTIFICAT CPFPP

Chargé(e) de mobilité internationale Gérer les salariés en mobilité internationale (expatriés, détachés, impatriés) p. 18

1 AVANT LA FORMATION

- Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2 PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : entrée en vigueur de nouvelles conventions bilatérales de sécurité sociale, évolution des Règlements communautaires 883/004 et 987/2009, situation du Royaume-Uni/Brexit...

 **Appliquer | Chaque partie du programme est illustrée par 4 cas pratiques, déclinés en "fil rouge" tout au long de la formation**

Cas n°1 : une situation de détachement

Cas n°2 : une situation d'expatriation

Cas n°3 : une situation de contrat local

Cas n°4 : une situation particulière d'expatriation

MISSION, DÉTACHEMENT, EXPATRIATION, CONTRAT LOCAL : INCIDENCES DES DIFFÉRENTS CHOIX

- Analyse des incidences en cascade des choix faits en amont : quelles interactions entre le contrat de travail, la sécurité sociale et la fiscalité ?

CONTRAT DE TRAVAIL

- Rappel des notions fondamentales
 - détachement /expatriation
 - règles de détermination de la loi applicable
 - obligations de l'entreprise d'origine à la fin de la mission

 **Appliquer | Études de cas : identifier le choix du statut juridique et ses incidences en termes de gestion du contrat et risques potentiels**

- ligne supplémentaire : identifier les statuts à partir des caractéristiques de chaque situation / les critères Déterminer la (ou des) loi(s) applicable(s)
- Identifier la composition de la rémunération et fixer les modalités de versement
- Déterminer les obligations respectives des entreprises, notamment sur la gestion de la fin de la mobilité

 **Appliquer | Études de cas en fil rouge : contrat de travail étudié à travers les 4 cas de figure**

PROTECTION SOCIALE

- Le détachement
 - cadre juridique : conditions, obligations
 - démarches auprès des caisses de sécurité sociale
 - obligations de l'employeur
- L'expatriation
 - cadre juridique : conditions, obligations
 - la couverture de protection sociale de remplacement
 - accès aux prestations en nature et en espèces
 - le retour en France : impact de la réforme de l'assurance maladie, les écueils à éviter

 **Appliquer | Études de cas en fil rouge : protection sociale étudiée à travers les 4 cas de figure**

FISCALITÉ

- Détermination de la résidence fiscale
- Imposition du revenu salarial
- Identification formelle de l'entité juridique qui verse le salaire
 - paiement par la société du pays d'origine ?
 - paiement par la société d'accueil ?
 - paiement par la société du pays d'origine et refacturation à la société d'accueil ?
- Les différentes incidences fiscales selon le paiement
- Responsabilités fiscales en France : dans quelle situation le salarié reste-t-il imposable en France ?
- Les responsabilités de l'employeur
 - quand appliquer une retenue à la source ?
 - les détails pratiques du prélèvement et versement de l'impôt retenu à la source
 - obligation d'information de l'employeur : comment être sûr de l'avoir accomplie ?
- Les optimisations fiscales : articles 81 A I et 81 A II du Code Général des Impôts (CGI)

 **Appliquer | Études de cas en fil rouge : fiscalité étudiée à travers les 4 cas de figure**

3 APRÈS LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

Informations & inscriptions :
02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
02 43 23 59 89
intra@gereso.fr



FISCALITÉ DES EXPATRIÉS

Optimisez le coût de vos mobilités internationales

OBJECTIFS

- Comprendre les principes fondamentaux de la fiscalité internationale des expatriés.
- Déterminer la résidence fiscale et anticiper les cas de double résidence.
- Identifier les obligations de l'employeur.
- Mettre en place une procédure de compensation fiscale.
- Sensibiliser les expatriés à leurs obligations fiscales.

LES PLUS

- Un panorama complet de la fiscalité des expatriés et de ses incidences sur le coût des mobilités internationales pour l'entreprise
- Des quiz en début et en fin de formation pour évaluer l'acquisition des compétences

+ En option : 

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs en charge de la gestion de la mobilité internationale, DRH, responsables des services RH/paie des expatriés, directeurs administratifs et financiers, responsables Compensation & Benefits

Prérequis : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
1 524 € HT

1 704 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

La mobilité internationale

(remise de 50 %, soit 180 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf : **EXFI**

Formacode : 33012 / 13327

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/EXFI

Paris

8 et 9 avril 2021

18 et 19 novembre 2021

Formation à distance

24 et 25 juin 2021

FORMATION INTÉGRÉE À

CERTIFICAT CPFFP

Chargé(e) de mobilité internationale Gérer les salariés en mobilité internationale (expatriés, détachés, impatriés) p. 18

1

AVANT LA FORMATION

• Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés (nouveaux taux, plafonds, dernière loi de finances...) et l'impact du prélèvement à la source sur la fiscalité des salariés expatriés/détachés

DÉTERMINER LA RÉSIDENCE FISCALE

Évaluer | Quiz d'évaluation des connaissances

- Notion de domicile fiscal en droit interne français - Définition de la résidence fiscale
- Déterminer la résidence fiscale : existe-t-il une convention fiscale ?
- Conséquence de la résidence fiscale
 - obligations déclaratives dans le pays d'accueil et de départ
 - obligations de paiement des impôts sur le revenu, sur la fortune, sur les successions et les donations dans les deux pays (le cas échéant)

Appliquer | Cas pratique sur la détermination d'une résidence fiscale

- L'établissement stable
- La taxation des revenus
 - salaires : incidences sur la paie du pays de départ et d'accueil
 - revenus immobiliers - autres revenus
- Quel lien entre la résidence fiscale et la taxation du revenu ?
- Le cas spécifique de la double résidence fiscale
 - comment éviter la double résidence/imposition ? quelle stratégie de réduction des coûts mettre en place ?
 - l'atténuation de la double imposition
- Optimisation fiscale : l'article 81.A du CGI
- La réconciliation des taux de change

TRANSFERT DE LA RÉSIDENCE FISCALE HORS DE FRANCE

- Quelles formalités accomplir avant le départ depuis la suppression du quitus fiscal ?
 - déclaration des revenus N°2042 et N°2042 NR
 - agenda fiscal après le départ de France

Appliquer | Étude de cas

- Dans quel cas est-on imposable en France ?
- Cas spécifique des salariés non-résidents fiscaux de France : déclaration de la retenue à la source N°2494
- Comment sera calculé l'impôt ?

Appliquer | Cas pratique

- Quelles déclarations souscrire ?
- Conséquences dans le pays d'accueil
- Retour définitif en France
- Calcul de l'impôt réel dans le pays d'accueil : quelle optimisation fiscale ? Utiliser tous les atouts de la loi interne du pays d'accueil
- Impact du calcul de l'impôt sur le calcul de la rémunération brute : lien avec le service Compensation and Benefits

RÉSIDENCE FISCALE EN FRANCE ET ACTIVITÉ EXERCÉE HORS DE FRANCE

- Revenus de source étrangère : déclaration des revenus encaissés à l'étranger N°2047
- Les conséquences de l'article 81 A (I et II) du CGI : atténuation de la double imposition, exonérations totales, exonérations partielles, cas des missions temporaires
- Cas spécifique des frontaliers
- Comment déclarer les revenus ?

RÔLE DE L'EMPLOYEUR DANS LES IMPÔTS DU SALARIÉ

- Pourquoi l'employeur intervient-il dans les impôts de ses salariés ?
- Obligation d'information vis-à-vis des salariés en mobilité internationale : comment être sûr(e) de l'avoir accomplie ?
- Compensation fiscale : "tax equalization" : l'égalisation fiscale, "tax protection" : la protection fiscale

Évaluer | Quiz et test d'auto-évaluation

3

APRÈS LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



Informations & inscriptions :
02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

STATUT DES SALARIÉS IMPATRIÉS

Formalités d'immigration, droit du travail et protection sociale

OBJECTIFS

- Identifier les incidences juridiques et pratiques liées au choix du statut du salarié en matière de droit du travail.
- Connaître les formalités d'immigration des salariés impatriés et leur statut en matière de protection sociale.
- Comprendre les mécanismes des conventions, les accords et règlements internationaux en matière de sécurité sociale, les principes de coordination et de totalisation.
- Connaître les obligations inhérentes au détachement des entreprises françaises et étrangères entre elles mais aussi vis-à-vis du salarié étranger et de la Direccte.

LES PLUS

- Une formation pratique sur tous les aspects de l'impatriation, animée par 2 consultantes aux compétences complémentaires
- Une méthodologie directement utilisable en entreprise pour mieux se repérer dans les formalités d'immigration

+ En option : [E-RESSOURCES](#) 

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs mobilité internationale, responsables et assistants RH/personnel impliqués dans la gestion des carrières des salariés internationaux, responsables de la paie des salariés impatriés

Prérequis : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
2 050 € HT

2 230 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

La mobilité internationale

(remise de 50 %, soit 180 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf : **IMPA**

Formacode : 33012

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/IMPA

Paris

21 et 22 et 23 juin 2021

14 et 15 et 16 décembre 2021

Formation à distance

22 et 23 et 24 mars 2021

11 et 12 et 13 octobre 2021

FORMATION INTÉGRÉE À

OFFRE MODULAIRE 

Statut et fiscalité des salariés impatriés p. 35

CERTIFICAT CPFFP 

Chargé(e) de mobilité internationale Gérer les salariés en mobilité internationale (expatriés, détachés, impatriés) p. 18

1 AVANT LA FORMATION

- Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2 PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés introduites par la loi Collomb (visa French Tech, statuts passeport-talent, étudiants et chercheurs), les dispositions applicables suite au BREXIT et les impacts de la crise sanitaire

STATUT DES SALARIÉS IMPATRIÉS EN DROIT DU TRAVAIL

- Conditions d'emploi : le principe d'égalité de traitement et ses éventuelles adaptations
- Conséquences sur le contrat de travail d'une situation irrégulière : obligations de l'employeur au moment de l'embauche et au-delà
- Le statut de jeune professionnel

STATUT DES SALARIÉS DÉTACHÉS

- La notion de détachement et ses implications
- Obligations de la société d'origine vis-à-vis du salarié détaché en France et de l'entreprise française
- Dispositions françaises applicables aux salariés détachés : responsabilités de l'entreprise française
- Établir les déclarations intégrant ces responsabilités et anticiper les contrôles

FORMALITÉS D'IMMIGRATION

- Les textes de loi encadrant l'immigration professionnelle en France
- Le raisonnement à tiroirs : introduction à la méthode "porte-manteau"
- Comment lire un visa "Schengen" ? Conditions d'entrée sur le territoire français
- 👉 **Comprendre | Méthodologie : schéma récapitulatif des visas et des démarches à faire sur le sol français**

RESSORTISSANTS ÉTRANGERS NON SOUMIS À AUTORISATION DE TRAVAIL

- Mission de moins de 3 mois : suppression des autorisations de travail pour certaines catégories
- La carte pluriannuelle "passeport talent" : nouveau visa French Tech et autres profils
- La carte pluriannuelle "salarié détaché ICT", "salarié détaché mobile ICT" et famille
- Déroulement des procédures, listes de documents et points de vigilance
- 👉 **Appliquer | Études de cas en plénière**

RESSORTISSANTS ÉTRANGERS SOUMIS À AUTORISATION DE TRAVAIL

- La carte pluriannuelle "salarié"
- La carte de séjour "travailleur temporaire", prestataire de service ou CDD
- Déroulement de la procédure, liste des documents et points de vigilance
- 👉 **Appliquer | Études de cas concrets en sous-groupes**

SITUATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE

- Les étudiants étrangers en France : travail à titre accessoire, changement de statut, nouvelle carte "recherche d'emploi", situation des Algériens et des pays avec des accords bilatéraux
- 👉 **Comprendre | Schéma méthodologique, tableaux récapitulatifs avec opposabilité ou non de l'emploi**
- Renouvellement des titres de séjour : timing et conditions
- Les étrangers titulaires d'un autre titre de séjour : lecture des documents
- BREXIT : quelles conséquence pour vos salariés britanniques ?

SALARIÉ DÉTACHÉ AU SENS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Règle en droit de la sécurité sociale française et dérogation
- Cadre juridique du détachement : conditions, obligations, avantages/inconvénients
- Conventions bilatérales et règlements communautaires 883/2004 et 987/2009
- Accès aux soins de santé et aux prestations en espèces
- Dispositifs en cas d'accident du travail d'un salarié détaché

SALARIÉ IMPATRIÉ AU SENS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Cadre juridique de l'impatriation : principe, conditions et obligations
- Inscription aux caisses françaises : régularité de séjour pour le salarié et sa famille
- Principe d'ouverture des droits et incidence du droit de l'immigration, principe de coordination et de totalisation
- Points de vigilance lors de l'immatriculation : cas des conjoints non actifs des impatriés
- Accès aux prestations chômage et aux prestations familiales
- 👉 **Appliquer | Études de cas**

3 APRÈS LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

Informations & inscriptions :
02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
02 43 23 59 89
intra@gereso.fr



STATUT ET FISCALITÉ DES SALARIÉS IMPATRIÉS

POUR UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES PROGRESSIVE ET LOGIQUE,
DANS UN DÉLAI OPTIMISÉ ET À UN TARIF AVANTAGEUX

OFFRE MODULAIRE

MODULE #1

STATUT DES SALARIÉS IMPATRIÉS

Formalités d'immigration, droit du travail et protection sociale

3 JOURS - Réf. : **IMPA**

Statut des salariés impatriés en droit du travail
Statut des salariés détachés
Formalités d'immigration
Ressortissants étrangers non soumis à autorisation de travail
Ressortissants étrangers soumis à autorisation de travail
Situation des étrangers en France
Salarié détaché au sens de la Sécurité Sociale
Salarié impatrié au sens de la Sécurité Sociale

MODULE #2

FISCALITÉ DES IMPATRIÉS ET INCIDENCES EN PAIE

Optimiser les déclarations fiscales des salariés impatriés

2 JOURS - Réf. : **FIMP**

Imposition des salariés impatriés en France
Paie des salariés impatriés ou détachés
Optimiser le coût de la mobilité
Fin de la période d'impatriation : le départ de France du salarié impatrié
Rôle de l'employeur dans les impôts du salarié

OBJECTIFS

- > Connaître les formalités d'immigration des salariés impatriés, leur statut en matière de protection sociale et les spécificités de leur paie.
- > Identifier les incidences juridiques et pratiques liées au choix du statut du salarié.
- > Connaître les obligations de l'employeur vis-à-vis du salarié impatrié et les spécificités de la fiscalité des personnes physiques en France.
- > Appréhender les concepts, les principes et les critères de la fiscalité internationale.

TARIF Validité 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
3 040 € HT - 3-572 € HT

3 220 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :
La mobilité internationale
(remise de 50 %, soit 180 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf. : **MOIMPA**
Formacode : 33012

Retrouvez les programmes détaillés de chaque module sur :
www.gereso.com/MOIMPA



FISCALITÉ DES IMPATRIÉS ET INCIDENCES EN PAIE

Optimiser les déclarations fiscales des salariés impatriés

OBJECTIFS

- Appréhender les concepts, les principes et les critères de la fiscalité internationale (conventions, résidence fiscale, double résidence...)
- Informer les salariés impatriés sur les spécificités de la fiscalité des personnes physiques en France.
- Identifier les spécificités de la paie des salariés impatriés ou détachés.
- Connaître les termes fiscaux pour être un intermédiaire efficace entre le salarié impatrié et le cabinet fiscal.
- Optimiser le coût fiscal des mobilités en s'appuyant sur les dernières dispositions fiscales.

LES PLUS

- Une formation 100% opérationnelle et entièrement dédiée à la fiscalité des salariés impatriés
- Des quiz en début et en fin de formation pour évaluer l'acquisition des compétences
- Des exercices et cas pratiques à intervalle régulier pour mettre en application les acquis

+ En option :  

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et assistants mobilité internationale, responsables et techniciens des services paie/RH/ personnel, gestionnaires de salariés impatriés
Prérequis : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
 1 524 € HT
 1 704 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

La mobilité internationale
 (remise de 50 %, soit 180 € HT au lieu de 360 € HT)
 Réf : **FIMP**
 Formacode : 33012 / 32688 / 13327

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/FIMP

Paris
 25 et 26 mars 2021
 14 et 15 octobre 2021

Formation à distance
 6 et 7 mai 2021

FORMATION INTÉGRÉE À

OFFRE MODULAIRE 

Statut et fiscalité des salariés impatriés p. 35

1 AVANT LA FORMATION

- Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2 PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte l'impact du prélèvement à la source 2019

IMPOSITION DES SALARIÉS IMPATRIÉS EN FRANCE

Quiz d'évaluation des connaissances

- Impatrié ou détaché : existe-t-il une différence sur le plan fiscal ?
 - Détermination de la résidence fiscale
 - lois fiscales internes des pays d'origine et d'accueil
 - existence ou absence d'une convention fiscale signée entre les deux pays
 - À quoi sert une convention fiscale ? La convention fiscale Modèle OCDE
 - Quels sont les critères d'une résidence fiscale ? Différence entre "domicile fiscal" et "résidence fiscale"
 - Conflits de double résidence : la double imposition
 - Le cas des couples mixtes
 - Les obligations du résident et du non-résident fiscal
 - Retenue à la source pratiquée en cas de versement de salaire à un non-résident
 - Déclaration des revenus
 - Quelles réductions pour les nouveaux impatriés ? Article 155 B du Code Général des Impôts (CGI)
-  **Appliquer | Cas pratique de détermination de la résidence fiscale**

PAIE DES SALARIÉS IMPATRIÉS OU DÉTACHÉS

- Bulletins de salaire des salariés impatriés - salarié de droit commun en France
 - Bulletins de salaire des salariés détachés
 - Rubriques relatives aux spécificités des salariés en mobilité internationale – article 155 B du CGI
 - exonération de la prime d'impatriation
 - déductibilité des cotisations sociales payées à l'étranger
 - les modifications apportées par la loi Macron : amélioration de l'optimisation fiscale
 - La DADS-U : les rubriques concernant les bénéficiaires des articles 155 B du CGI
-  **Appliquer | Cas pratiques**

OPTIMISER LE COÛT DE LA MOBILITÉ

- Établir une déclaration de revenus correcte et complète
 - Éviter le surcoût fiscal en cas de redressement
 - Profiter des "astuces" fiscales, réductions et crédit d'impôt
 - les dernières dispositions fiscales
 - l'article 155 B du CGI
 - Date d'arrivée et de départ des impatriés
-  **Appliquer | Cas pratiques**

FIN DE LA PÉRIODE D'IMPATRIATION : LE DÉPART DE FRANCE DU SALARIÉ IMPATRIÉ

- Suppression du quitus fiscal
 - Dispositif à mettre en place pour la gestion fiscale des impatriés après leur départ
 - Nouveau rapport avec la France après le départ
 - Déclaration des revenus et paiement l'année suivante
 - Déclaration des non-résidents
 - Déclaration selon le lieu de résidence
-  **Appliquer | Étude de cas**

RÔLE DE L'EMPLOYEUR DANS LES IMPÔTS DU SALARIÉ

- Pourquoi l'employeur intervient-il dans les impôts de ses salariés ?
- Obligation d'information vis-à-vis des salariés en mobilité internationale : comment être sûr de l'avoir accomplie ?
- Compensation fiscale
 - "tax equalization" : l'égalisation fiscale
 - "tax protection" : la protection fiscale

 **Évaluer | Quiz et test d'auto-évaluation**

3 APRÈS LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

Informations & inscriptions :
 02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
 02 43 23 59 89
intra@gereso.fr



DÉTACHEMENT : MOBILITÉ INTRA-GROUPE ET PRESTATION DE SERVICE INTERNATIONALE

Obligations de l'entreprise d'envoi et responsabilités de l'entreprise d'accueil en France

OBJECTIFS

- Connaître les obligations de la société d'origine en matière de déclarations.
- Prendre conscience des responsabilités de contrôle des entreprises d'accueil des salariés détachés dans le cadre du détachement en mobilité intra-groupe ou du prêt de main d'œuvre étrangère.
- Appliquer le cadre juridique, social et fiscal du détachement dans le contexte international et notamment communautaire.
- Appréhender l'impact global du droit communautaire et du droit français dans la gestion des détachements.

LES PLUS

- Un panorama des dispositions à respecter par les entreprises accueillant des salariés détachés sur le territoire français (ressortissants UE et/ ou pays-tiers)
- Des tableaux récapitulatifs et des check-lists pour mieux se repérer dans les formalités et les obligations

+ En option : 

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs mobilité internationale, responsables et assistants des services RH/personnel impliqués dans la gestion des carrières, ou la paie des salariés impatriés / expatriés

Prérequis : Une expérience préalable en gestion RH des salariés impatriés et/ou expatriés est recommandée

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
2 050 € HT
2 230 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :
La mobilité internationale
(remise de 50 %, soit 180 € HT au lieu de 360 € HT)
Réf : **DETA**
Formacode : 33012

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/DETA

Paris

10 et 11 et 12 février 2021
4 et 5 et 6 octobre 2021

Formation à distance

9 et 10 et 11 juin 2021

1

AVANT LA FORMATION

• Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : loi sur l'immigration, incidence en gestion RH de la révision de la directive 96/71 sur les travailleurs détachés et les impacts de la crise sanitaire

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DU SALARIÉ DÉTACHÉ

- Cadre juridique : distinguer le détachement intra-groupe et la prestation de service internationale
- Définition du salarié détaché : circulaire DGT n°17 du 5 octobre 2008
- Révision de la Directive européenne 96/71/CE et Directive du Conseil du 14 octobre 1991 (91/533/CEE) : transcription en droit français
- Droits et obligations du salarié détaché : ce qui lui est applicable en droit du travail

 **Appliquer | Atelier : droit du travail, droit de l'immigration, droit de la sécurité sociale et droit fiscal**

LES RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- Détachement intra-groupe : quels sont les documents exigibles ?
- Cas des salariés détachés ressortissants de pays-tiers à l'Union Européenne (UE) : faut-il les affilier à l'assurance chômage ?
- Prêt de main d'œuvre étrangère dans le cadre de la prestation de service ou de la mobilité intra-groupe
 - déclaration préalable
 - titre de séjour et de travail
 - vérification des titres de séjour et de travail
- Risque de délit de marchandage ou de prêt de main d'œuvre illicite : les points de vigilance
- Tableau récapitulatif des obligations légales dans le cadre d'un détachement

 **Appliquer | Cas pratique : les questions à se poser avant l'arrivée du salarié étranger sur le site**

IMMIGRATION ET AUTORISATIONS DE TRAVAIL

- Les différentes formes d'autorisation de travail : salarié en mission ou prestataire de service
- La procédure de prestataire de service de l'UE : exemption d'autorisation de travail
- La procédure d'obtention des titres de travail et de séjour
- Les sanctions en cas de travail dissimulé, absence de titre de travail ou autorisation de travail inadaptée

LES NOUVELLES PROCÉDURES D'IMMIGRATION EN MOBILITÉ-INTRAGROUPE : IMPACT DE LA LOI DU 7 MARS 2016 RELATIVE AU DROIT DES ÉTRANGERS EN FRANCE

- Carte de séjour "salarié détaché ICT" et famille
- Carte de séjour "salarié détaché ICT mobile" et famille
- Carte de séjour "ICT"

LA PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS DÉTACHÉS

- Définition du travailleur détaché au regard du droit de la sécurité sociale
- Cadre juridique du détachement intra et extra-communautaire
- Les obligations de l'entreprise d'accueil
- Connaître les conventions bilatérales de sécurité sociale et les règlements européens 883/2004 et 987/2009
- Accès aux soins de santé pour le salarié détaché : les mécanismes et les alternatives

FISCALITÉ DU SALARIÉ DÉTACHÉ

- Déterminer la résidence fiscale des salariés : mobilité intra-groupe, prêt de main d'œuvre étrangère
- Imposition des revenus dans les deux cas de détachement
 - avec ou sans refacturation
 - prix de transfert
 - retenue à la source
- L'établissement stable : dans quel cas ? Quelle imposition pour le salarié ?
- Prendre en compte la durée de l'exercice de l'emploi salarié en France : plus ou moins de six mois ?
- Obligation d'information de l'employeur : comment être sûr de l'avoir accomplie ?

 **Appliquer | Études de cas pratiques en sous-groupes**

3

APRÈS LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



Informations & inscriptions :
02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

RECRUTEMENT DE SALARIÉS ÉTRANGERS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Réglementation et bonnes pratiques

OBJECTIFS

- Connaître les obligations juridiques de l'employeur lors de l'embauche d'un salarié étranger en France.
- Anticiper les démarches avant le recrutement d'un étranger et sécuriser le changement de statut.
- Valider ses pratiques et approfondir ses connaissances en droit des étrangers.
- Organiser ses recherches et savoir exploiter l'information.

LES PLUS

- Une formation inédite entièrement dédiée au recrutement des salariés étrangers en France
- Une approche méthodologique et pratique illustrée de nombreuses études de cas
- Des réponses personnalisées aux différentes situations rencontrées par les participants
- Un focus sur la loi Collomb et la mise en œuvre du visa French Tech

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et chargés de recrutement, responsables et collaborateurs des services mobilité internationale, responsables et assistants RH/ personnel/paie impliqués dans la gestion de carrière des salariés internationaux

Prérequis : Idéalement une pratique d'environ 6 mois est recommandée

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
988 € HT

Réf : **RECX**

Formacode : 33012 / 33060

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/RECX

Paris

4 février 2021

24 juin 2021

15 octobre 2021

6 décembre 2021

Formation à distance

11 mars 2021

1 AVANT LA FORMATION

- Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2 PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés relatives au droit des étrangers en France : la loi asile-immigration ou "loi Collomb", le visa French Tech, la situation des titulaires de carte passeport talent, la suppression de l'autorisation provisoire de séjour pour les étudiants, la création de nouvelles cartes, la situation du BREXIT...

INTRODUCTION AU DROIT DES ÉTRANGERS

- Les sources du droit des étrangers : où trouver les textes ?
- La règle en matière d'accès au travail des ressortissants étrangers
- Les questions incontournables à se poser avant l'embauche
- Définir une procédure appropriée

 **Comprendre | Schéma méthodologique, tableaux récapitulatifs**

SITUATION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE

- Recrutement d'un étudiant étranger : changement de statut vers CDD ou CDI
 - Loi asile-immigration du 10 septembre 2018 : suppression de l'autorisation provisoire de séjour pour les étudiants
 - étudiants éligibles à la nouvelle carte "recherche d'emploi ou création d'entreprise"
 - étudiants non éligibles à la carte "recherche d'emploi ou création d'entreprise"
- Situation des Algériens, Tunisiens et Marocains
 - que disent les accords ?
 - quelles sont les démarches et les obligations de l'employeur ?
- Travail à titre accessoire des étudiants étrangers dans la limite des 964 heures : esprit du législateur
 - obligations et démarches de l'employeur lors de l'embauche
 - type de contrat de travail et limites
 - dépassement des 964 heures
 - points de vigilance
- Contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage
- Recrutement d'un stagiaire étranger inscrit en France
- Mise en oeuvre du visa French Tech

 **Appliquer | Études de cas : inventaire des obligations et des démarches à effectuer en fonction de la situation de l'étudiant**

SITUATION DES ÉTRANGERS EN POSSESSION D'UN TITRE DE SÉJOUR AUTRE QU'ÉTUDIANT

- Statut de travailleur temporaire ou de salarié
 - Décrypter un titre de séjour : portée de la carte en matière d'autorisation de travail
-  **Appliquer | Exercice de compréhension et lecture du code du travail précisant la portée des autorisations de travail**
- Renouvellement des titres de séjour
 - les conditions
 - la liste des documents

3 APRÈS LA FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



Informations & inscriptions :
02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

ACTUALITÉS DES FORMALITÉS D'IMMIGRATION

Dernières dispositions et applications pratiques

OBJECTIFS

- Comprendre et intégrer les dernières dispositions en matière d'immigration.
- Analyser les modifications apportées par la loi Collomb entrée en vigueur au 1er mars 2019.
- Connaître les obligations de l'employeur et celles du salarié étranger (UE et hors UE).
- Distinguer les différentes procédures d'immigration et déterminer le statut approprié selon le contexte de l'entreprise.
- Répertoire des formalités d'immigration pour mieux dialoguer avec les organisations administratives.

LES PLUS

- Toutes les dispositions en matière d'accueil et de séjour des salariés étrangers
- Des check-lists pour mieux se repérer dans les formalités et les réflexes à avoir pour éviter les écueils
- Un schéma méthodologique et récapitulatif global sur l'accueil des étrangers en France

+ En option : [E-RESSOURCES](#)

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services de mobilité internationale, responsables et assistants RH/personnel/paie impliqués dans la gestion de carrière des salariés internationaux

Pré requis : Une expérience minimale en gestion des salariés impatriés est recommandée

TARIFS VALIDITÉ 30/06/2021

Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval
988 € HT
1 168 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

La mobilité internationale

(remise de 50 %, soit 180 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf : **IMMI**

Formacode : 33012

DATES

Sessions en régions : www.gereso.com/IMMI

Paris

5 février 2021

24 novembre 2021

Formation à distance

19 mai 2021

1 AVANT LA FORMATION

• Conseillère formation dédiée • SMS de rappel • Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2 PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte l'application des nouveautés introduites par la loi Collomb (visa French Tech, nouvelles dispositions pour les statuts passeport-talent, étudiants et chercheurs), les dispositions applicables aux britanniques suite au BREXIT et les impacts de la crise sanitaire

RAPPEL DU CONTEXTE : RÉFORME DE L'IMMIGRATION DU 7 MARS 2016

- Définition des espaces : UE, EEE, Schengen
- Principaux textes de loi sur l'immigration
- Schéma méthodologique et récapitulatif sur l'accueil des étrangers en France
- Les visas : différents types, règles d'utilisation et lecture

Comprendre | Schéma méthodologique, tableaux récapitulatifs

BREXIT : QUELLES CONSÉQUENCES POUR VOS SALARIÉS BRITANNIQUES ?

- Identification des salariés britanniques dans ses effectifs
- Quels titres de séjours d'ici le 1er janvier 2021 ?

ACCÈS AU TRAVAIL DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (UE OU HORS UE)

- Situation des ressortissants de l'UE, de l'EEE, de la Suisse et des membres de leur famille : la réglementation européenne
- Situation des ressortissants des pays tiers
- Les missions de moins de 3 mois : cadre de l'exemption d'autorisation de travail
- Les missions au delà de 3 mois - Les statuts non soumis à autorisation de travail
 - la carte passeport-talent : les statuts et leurs conditions (carte bleue européenne, salarié en mission, scientifique-chercheur, jeune salarié qualifié)
 - les cartes salarié détaché ICT et stagiaire ICT : apport du nouveau statut par rapport au stagiaire de droit commun
- Les missions au delà de 3 mois - Les statuts soumis à autorisation de travail
 - statut de salarié : CDI
 - statut de travailleur temporaire : CDD
 - métiers sous tension
- Le changement de statut d'étudiant vers salarié
 - étudiant non soumis à autorisation de travail
 - étudiant soumis à autorisation de travail
 - situation des Algériens

LES RENOUELEMENTS DE TITRE DE SÉJOUR

- Quelles sont les conditions de renouvellement, quand renouveler ?
- La procédure et la liste des documents, points de vigilance

OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS ET DU SALARIÉ

- Titres de séjour autorisant l'exercice d'une activité salariée
- Sanctions pénales et administratives en cas de travail dissimulé ou de non-détention d'un titre de séjour
- Point sur la veille juridique nationale et européenne

Appliquer | Atelier : "les questions à se poser"

3 APRÈS LA FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



Informations & inscriptions :
02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

EXPATRIATION

Incontournables de la mobilité internationale

Formation	Page	Réf.	Durée (jours)	Prix H.T. en €	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Gestion des expatriés	21	GEXP	3	2 029		8 au 10			17 au 19			13 au 15			6 au 8
Paie et rémunération des expatriés	22	REMX	3	2 091		9 au 11				14 au 16				23 au 25	
Atelier pratique : Paie des expatriés	23	COSX	1	988		12		16				24			
Protection sociale en Europe	25	EUPS	1	988			31						14		
Missions de courte durée à l'international	26	CODU	1	988					25					5	
Retraite des expatriés	27	LCRE	2	1 635			15 et 16						18 et 19		
Gestion des salariés inter-pays et des "Third Country Nationals" (TCN)	28	TCNX	1	988			30							23	
Les missions du gestionnaire de mobilité internationale	29	PREX	1	988					25				4		

Perfectionnement en mobilité internationale

Formation	Page	Réf.	Durée (jours)	Prix H.T. en €	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Les rendez-vous de la mobilité internationale	31	RDVX	1	988			22							4	
Gestion des expatriés - Perfectionnement	32	GEX2	3	2 091						28 au 30					13 au 15
Fiscalité des expatriés	33	EXFI	2	1 524				8 et 9						18 et 19	

IMMIGRATION ET IMPATRIATION

Formation	Page	Réf.	Durée (jours)	Prix H.T. en €	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Statut des salariés impatriés	34	IMPA	3	2 050						21 au 23					14 au 16
Fiscalité des impatriés et incidences en paie	36	FIMP	2	1 524			25 et 26						14 et 15		
Détachement : mobilité intra-groupe et prestation de service internationale	37	DETA	3	2 050		10 au 12							4 au 6		
Recrutement de salariés étrangers sur le territoire français	38	RECX	1	988		4				24			15		6
Actualités des formalités d'immigration	39	IMMI	1	988		5								24	



VOS CONTACTS

Une question à propos d'une formation, d'un certificat professionnel ou d'un ouvrage ?
Un document administratif à nous adresser ?
Un cahier des charges de formation intra à nous transmettre ?

Retrouvez la liste de vos contacts utiles.



FORMATION INTERENTREPRISES

Informations commerciales

Vous souhaitez : vous inscrire à une formation, être conseillé(e) dans le choix d'un certificat professionnel, en savoir plus sur le programme d'une formation...

Votre contact : **Isabelle ROCHE**, Responsable formation interentreprise
e-mail : formation@gereso.fr
tél. : 02 43 23 09 09

Informations administratives

Vous souhaitez : recevoir une feuille d'émargement, une attestation de présence, une copie de votre convocation, un relevé d'identité bancaire...

Vous êtes un OPCO et il vous manque un document administratif pour clore le dossier de votre client...

Votre contact : **Delphine BRISEBOURG**, Assistante administrative formation interentreprises
e-mail : admin-inter@gereso.fr
tél. : 02 43 23 51 95

Relations consultants

Vous avez suivi une formation et vous souhaitez joindre votre consultant(e), lui poser une question technique liée à votre formation...

Vos contacts :

Emmanuelle BEAUSSIER, Coordinatrice pédagogique

E-mail : postformation@gereso.fr

tél. : 02 43 29 28 73

Flore-Anne CHAPLET, Coordinatrice pédagogique

tél. : 02 43 23 51 93

FORMATION INTRA-ENTREPRISE ET SUR-MESURE

Informations commerciales

Vous souhaitez recevoir une étude personnalisée, mettre en place une formation sur-mesure dans votre entreprise, nous transmettre un cahier des charges pour une formation intra...

Vos contacts :

Sonia BASTARD - Valérie FÉAU - Dominique LE DANTEC - Sandra TRASSARD,

Conseillères formation GERESO Formation intra & sur-mesure

e-mail : intra@gereso.fr

tél. : 02 43 23 59 89

Informations administratives

Votre contact :

Laurence CHISTONI, Assistante administrative formation intra-entreprise

e-mail : admin-intra@gereso.fr

tél. : 02 43 23 51 92

GRANDS PROJETS

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la préparation et le déploiement d'un projet de formation d'envergure, ou vous souhaitez optimiser votre budget formation via la signature d'un accord-cadre avec GERESO.

Vos contacts :

Sindy PAGEZIE - Fayçal NETICHE - Xavier LAFUT - Sabrina COSNET

Coordination commerciale grands projets

e-mail : grandscomptes@gereso.fr

tél. : 02 43 23 59 84 - mobile : 06 38 27 09 35

Informations administratives

Votre contact :

Laurence CHISTONI, Assistante administrative formation intra-entreprise

e-mail : admin-intra@gereso.fr

tél. : 02 43 23 51 92

CONSEIL

Vous souhaitez en savoir plus sur l'une de nos offres de conseil : bilans retraite, veille juridique, audit de paie, études en mobilité internationale, coaching...

Vos contacts : **Valérie FÉAU - Laure CABELGUEN**, Conseillères formation

et prestation conseil GERESO Conseil

e-mail : conseil@gereso.fr

tél. : 02 43 23 51 44

Informations administratives

Votre contact :

Laurence CHISTONI, Assistante administrative formation intra-entreprise

e-mail : admin-intra@gereso.fr

tél. : 02 43 23 51 92

ÉDITION & LA-LIBRAIRIE-RH.COM

Vous souhaitez commander un ouvrage, faire le point sur vos abonnements...

Service clients : 02 43 23 03 53

e-mail : edition@gereso.fr

Retrouvez tous nos ouvrages sur www.lalibrairierh.com

COMPTABILITÉ

Vous souhaitez une information à propos d'un règlement ou d'une facture...

Votre contact : **Dany MÉNAGÉ**, Responsable comptabilité

e-mail : dmenage@gereso.fr

tél. : 02 43 23 51 40

MARKETING & COMMUNICATION

Vous souhaitez en savoir plus sur les offres, les événements ou les sites web GERESO, proposer un partenariat presse ou web, solliciter un auteur ou un consultant GERESO...

Votre contact : **Hervé RIOCHE**, Responsable marketing et communication

e-mail : hrioche@gereso.fr

tél. : 02 43 23 51 45

1. PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres de services proposées par GERESO Formation et faisant l'objet d'une commande de la part du client. Elles ne s'appliquent pas aux conférences, location de salles et aux ouvrages GERESO Édition. Pour ces prestations, il conviendra de se référer aux conditions de vente spécifiques disponibles sur les propositions et documentations commerciales, et sur le site Internet www.gereso.com. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente et de participation de GERESO rappelées ci-dessous.

2. DEFINITIONS

- **Formation interentreprises** : formation en présentiel ou à distance regroupant des salariés d'entreprises ou d'établissements distincts, proposée et organisée par GERESO, et dont les dates de sessions et les lieux de déroulement sont unilatéralement définis par cette dernière.
- **Formation intra-entreprise** : formation regroupant les salariés d'une même entreprise, réalisée pour le compte d'un seul client, à une date fixée d'un commun accord, dans les locaux du client ou dans des locaux mis à sa disposition ou à distance.
- **Module Expert** : combinaison de deux formations interentreprises prédéterminées et indissociables.
- **Cursus Expert** : parcours personnalisé « à la carte » composé de formation interentreprises sélectionnées par le Client, et à réaliser sur une période maximale de 12 mois.
- **Les rendez-vous de...** : Formations interentreprises se déroulant sur 4 matinées non consécutives et indissociables ou 2 jours non consécutifs et indissociables.
- **Parcours diplômant** : parcours composé de plusieurs blocs de compétences et d'un ou plusieurs examens permettant l'acquisition d'une certification professionnelle reconnue RNCP, à suivre dans un délai de 5 ans maximum.
- **Bloc de compétences** : 1 ou plusieurs formations correspondant à une compétence phare d'un parcours diplômant chaque bloc de compétences fait l'objet d'un examen permettant l'acquisition d'une certification professionnelle.
- **Parcours certifiant** : parcours composé de plusieurs formations et d'un examen permettant l'acquisition d'une certification reconnue CP FFP, à suivre sur un délai de 18 mois maximum.

3. OBJET

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de GERESO, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. GERESO se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. La version actualisée des CGV peut être consultée sur le site www.gereso.com.

4. MODALITES D'INSCRIPTION ET VALIDATION DE COMMANDE

4.1. Formations interentreprises, y compris les modules expert, les cursus expert, les parcours diplômants, les blocs de compétences, et les parcours certifiants

Pour être définitive, une commande doit être expressément formulée sur support papier via un bulletin d'inscription ou validée sur le site internet www.gereso.com.

À réception du bulletin d'inscription mentionnant le(s) stage(s) choisi(s), une convention de formation en deux exemplaires est adressée au Client qui s'engage à la retourner à GERESO, signée et revêtue du cachet de l'entreprise.

Pour les formations se déroulant sur un format discontinu une seule convention portant sur la totalité des journées ou demi-journées composant la formation sera établie.

4.2. Formations intra-entreprise y compris les formations sur-mesure et les prestations de coaching

Toute prestation de formation intra-entreprise fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière établie par GERESO. L'acceptation formelle par le client devra parvenir à GERESO au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation. Une convention de formation en deux exemplaires est adressée au Client qui s'engage à la retourner à GERESO, signée et revêtue du cachet de l'entreprise.

5. TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Conditions financières et règlement :

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Sans convention contraire, les règlements sont à effectuer par le client à réception de la facture, sans escompte, à l'ordre de GERESO SAS.

Règlement par un OPCO :

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur un bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, la différence sera directement facturée au Client. Dans le cas d'une prise en charge par l'OPCO, celui-ci ne payant que prorata temporis des journées de présence, le coût correspondant aux journées éventuelles d'absence sera facturé au client.

Si GERESO n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au dernier jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement de l'OPCO dans la limite de 60 jours nets ou de 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

6. ANNULATIONS, REMPLACEMENTS ET REPORTS

6.1 Formations interentreprises, y compris les modules expert, les cursus expert, les parcours diplômants, les blocs de compétences, et les parcours certifiants

Remplacement d'un participant :

GERESO offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant, sur une même session de formation. Le remplacement d'un participant est possible sans frais jusqu'à la veille de la formation. L'acceptation de GERESO est conditionnée par le règlement intégral de toutes les factures à échéance précédemment émises et dues par le Client. Cette faculté n'est pas applicable aux parcours « Cursus Expert », aux combinaisons de formations sous forme d'offre modulaire, aux blocs de compétences, aux parcours diplômants, aux parcours certifiants.

Report de participation :

GERESO offre la possibilité à ses clients de reporter, une fois leurs participations sur l'une des deux prochaines sessions de formation en présentiel ou à distance sur la même thématique et pour le même participant. Cette demande de report doit être communiquée par écrit, au moins 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

Annulation à l'initiative du Client :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, au moins 15 jours ouvrables avant le début de la formation. Toute annulation, moins de 15 jours ouvrables avant le début de la formation, entraînera le paiement d'une indemnité égale à 50% du coût total de la formation concernée. Toute annulation par le Client moins de 8 jours avant le début de la formation entraînera le paiement intégral du prix de la formation à titre de dédit.

Toute formation commencée est due en entier. En cas d'annulation d'une formation présentielle en raison d'une situation sanitaire exceptionnelle ou de pandémie, GERESO se réserve le droit de facturer 100% de la prestation, si le client refuse de transformer la formation présentielle en formation à distance.

Annulation et report à l'initiative de GERESO :

GERESO s'engage à ce que le personnel et les formateurs affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les spécialités requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations. Dans certains cas exceptionnels, GERESO peut être amené, pour des raisons indépendantes de sa volonté, à reporter une session de formation, au plus tard une semaine avant le démarrage de celle-ci. De même, dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, GERESO se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard la veille du démarrage de celle-ci, et ce, sans indemnités versées au Client.

6.2 Formations intra-entreprise y compris les formations sur-mesure et les prestations de coaching

Annulation à l'initiative du Client

Toute prestation entamée et annulée à l'initiative du Client est due dans son intégralité.

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, au moins 30 jours ouvrables avant le début de la prestation. Pour toute annulation à l'initiative du Client, fût-ce en cas de force majeure :

- plus de 30 jours ouvrables avant le début de la prestation : aucun frais ne sera facturé au Client.
- entre 15 et 30 jours ouvrables avant le début de la prestation, et sans report possible de la prestation dans un délai de 6 mois : GERESO facturera un montant correspondant à 30% de la commande, à titre de frais d'annulation. Dans le cas où la prestation peut être reportée dans un délai de 6 mois, aucun frais ne sera facturé au Client.

Une formation ne peut être reportée qu'une seule fois.

- moins de 15 jours ouvrables avant le début de la prestation : GERESO facturera la totalité du coût de la formation, à titre de dédit.

Dans tous les cas : Si un coût de préparation était prévu, seuls les frais déjà engagés au titre de la préparation sont facturés. S'entendent par frais engagés, les frais éventuels de déplacement et d'hébergement ainsi que le temps passé par les collaborateurs de l'Organisme de Formation sur le projet, ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle pour le cas où le client aurait confié à GERESO la réalisation de cette prestation.

En cas d'annulation d'une formation présentielle en raison d'une situation sanitaire exceptionnelle ou de pandémie, GERESO se réserve le droit de facturer 100% de la prestation, si le client refuse de transformer la formation présentielle en formation à distance.

Annulation à l'initiative de GERESO

GERESO s'engage à ce que ses équipes internes et les consultants affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les expertises requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations. GERESO se donne la possibilité d'annuler une prestation sans préavis et à effet immédiat, ou de confier une prestation à un consultant autre que celui mentionné dans la proposition commerciale initiale, notamment en cas d'impossibilité du consultant et impossibilité de le remplacer dans sa discipline. GERESO est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations.

7. MODULES E-LEARNING

Certaines formations proposées par GERESO comportent des modules en e-learning. GERESO fournira au client, dès son inscription les modalités pratiques de connexion aux modules d'e-learning.

8. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE GERESO

8.1. Prix, facturation et règlements

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont révisibles dès variation significative d'un des éléments de la formule représentative des coûts de l'entreprise et de toutes les façons le 1er juillet de chaque année, après information préalable de nos Clients. Ils seront majorés de la TVA en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du

(ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéoprojecteur, logiciels utilisés lors des sessions de formation...) sont facturés en sus.

Pénalité de retard : Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal auquel s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 50 € HT. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande : Dans le cas où un Client passerait une commande à GERESO, sans avoir procédé au paiement des factures précédemment émises et arrivées à échéance, GERESO pourra refuser d'honorer la commande aussi longtemps que lesdites factures n'ont pas été réglées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité à ce titre.

8.2. Force majeure

GERESO ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux externes à GERESO, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de GERESO.

8.3. Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports remis ou imprimables ou de toutes autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants des formations, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations GERESO ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, vidéo, orale...) sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de GERESO ou de ses ayants droit.

8.4. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par GERESO au Client.

8.5. Limitations de responsabilité de GERESO

La responsabilité de GERESO ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des service(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à GERESO. Quelque soit le type de prestations, la responsabilité de GERESO est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de GERESO est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de GERESO ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

8.6. Données personnelles

Les différentes informations qui peuvent vous être demandées lors de l'utilisation des services GERESO sont nécessaires au traitement des inscriptions et à l'exécution des prestations fournies. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité des informations qui le concernent. Toute demande en ce sens doit être adressée à GERESO - Service DPO - 38 rue de la Teillaie, 72018 Le Mans Cedex 2 ou à l'adresse suivant : dpo@gereso.fr Conformément au Règlement Général à la Protection des Données, ces données, collectées dans le cadre d'une prestation de formation, seront conservées durant 3 ans à compter de notre dernier contact.

8.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par GERESO comme Client de ses offres de services, aux frais de GERESO. Sous réserve du respect des dispositions des articles 8.4 et 8.6, GERESO peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

8.8. Droit applicable - Attribution de compétence - Renonciation - Élection de domicile

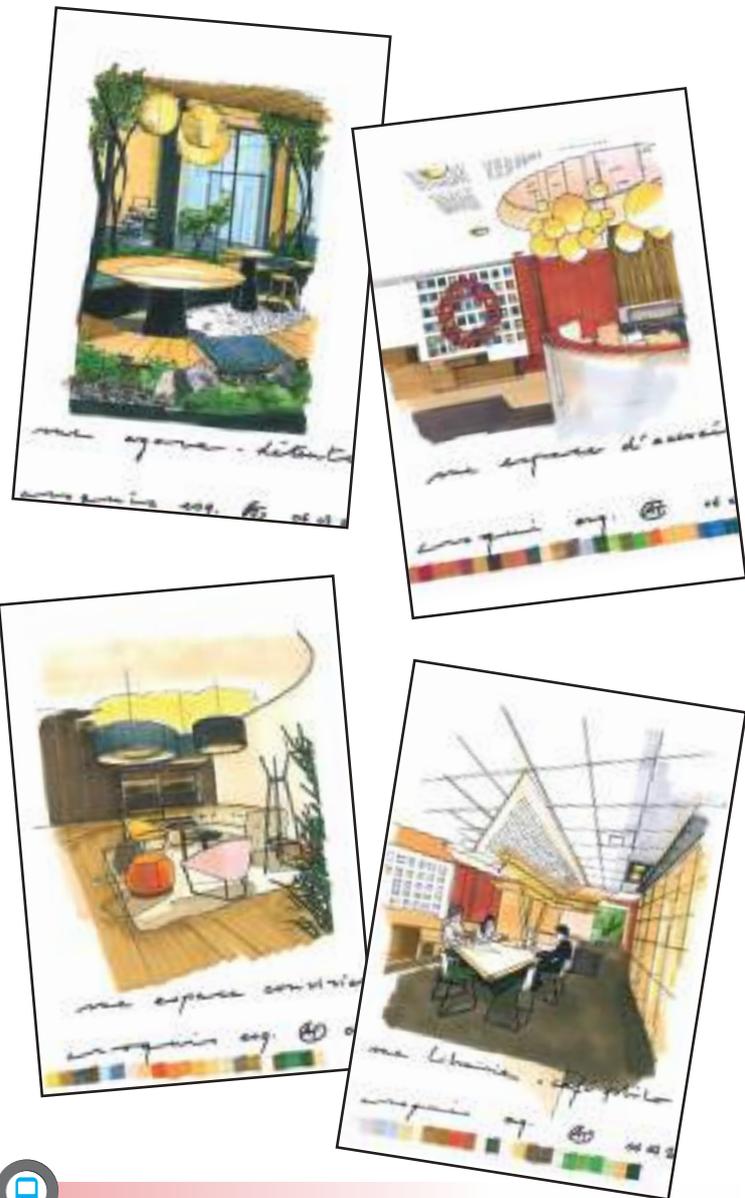
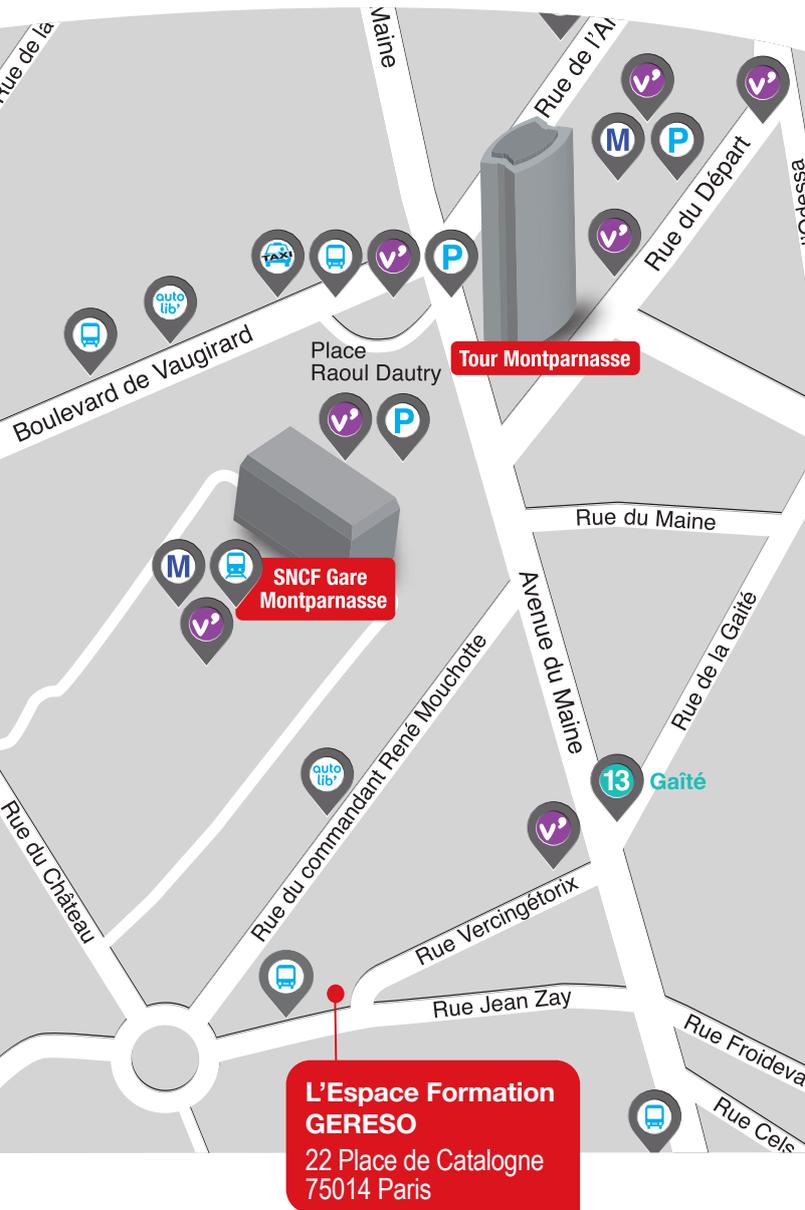
L'élection de domicile est faite par GERESO à son siège social au 38 rue de la Teillaie, 72018 Le Mans Cedex 2

Les Conditions Générales et toutes les relations contractuelles entre GERESO et ses Clients relèvent de la Loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Mans quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

L'ESPACE FORMATION

Un cadre idéal
pour vous former



Stations Vélib



Métro Station
Montparnasse-
Bienvenue

4 6 12 13



Parkings publics



Bus Lignes
28, 58, 82, 88, 89, 91, 92, 94, 95, 96

D'Orly ou de Roissy :

Car Air France
Arrêt Le Méridien/Montparnasse



EN SAVOIR PLUS ?
Rendez-vous sur gereso.com ou
contactez-nous au 02 43 23 09 09

GERESO est le partenaire privilégié de la plupart des établissements
publics français et des grandes entreprises, parmi lesquels :

SECTEUR PRIVÉ

ABB FRANCE • ACCENTURE • ACCOR • ACMS • ACTION LOGEMENT • ADOMA • AÉROPORTS DE PARIS • AFPA • AG2R • AGE-FIPH • AGENCE FRANCE PRESSE • AIRBUS • AIR LIQUIDE • ALBANY INTERNATIONAL • ALLIANZ • ALSTOM TRANSPORT • ALTEDIA • AMBASSADES DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA • APEC • APPIA • ARC INTERNATIONAL • ARKEMA • ARPAVIE • ARTERRIS - ASSYSTEM • AUCHAN • AUTOROUTES PARIS RHIN RHÔNE • AXA FRANCE • AXALTA COATING SYSTEMS • BANQUE DE FRANCE • BANQUE PALATINE • BANQUE POPULAIRE • BAYARD PRESSE • BAYER CROPS SCIENCE • BERTIN TECHNOLOGIES • BNP PARIBAS • BOBST LYON • BOLLORE • BOSCH • BOUYGUES • BPCE • BRGM - BRICO DEPOT - BRIDGESTONE FRANCE • BSH ELECTROMENAGER • BUREAU VERITAS • C & A • CAISSE CENTRALE DE LA MSA • CAISSE D'ÉPARGNE • CANAL PLUS • CAP GEMINI • CARREFOUR • CARSAT • CASA • CASINO • CCAS • CCI • CEA • CENTRE JEAN PIERRE TIMBAUT • CERFRANCE • CFPR • CHANEL • CIC • CIEM - CLARINS • CLUB MEDITERRANEE • CNAMTS • CNES • CNP ASSURANCES • COFACE • COLAS • COLLECTEAM • CONFORAMA • CLAAS TRACTOR • COOPERATIVE LE GOUSSANT - COVEA • CPAM • CRÉDIT AGRICOLE • CRÉDIT MUTUEL • CRISTAL UNION • DAHER • DALKIA • DASSAULT • DELPHARM GAILLARD • DISNEY • ECONOCOM • EDF • EFS • EGIS • EIFFAGE • ENGIE COFELY • ENSEMBLE PROTECTION SOCIALE • ESPCI PARITECH • ESSILOR • FFF • FNAC • FRAMATOME - ORANO • FRANCE TELEVISIONS *FUJIFILM • GROUPE BEL • GECINA • GEFCO • GEMALTO • GENERAL ELECTRIC • GENERALI • GEODIS • GFI INFORMATIQUE • GFC ATLANTIC • GKN DRIVELINE • GLACES THIRIET • GRANDS PORTS MARITIMES • GROUPAMA • GROUPE ARCADE • GROUPE HENNER • GROUPE HOSPITALIER SAINT JOSEPH • GROUPE LES MOUSQUETAIRES * GROUPE VYV - GRT GAZ • SANOFI • HELMA SERVICES • HERMES SELLIER • HERTA • HERTZ • HOTEL LE BRISTOL • IDEX • IFP • IMPACT • INEO • INEXTENS • INGEROP • INNOTHERA SERVICES • INRS INSEAD • INSTITUT PASTEUR • IPSOS • IRSN • ITRON • JEAN STALAVEN • JOHN DEERE • KEOLIS • KRYS GROUP • KUEHNE & NAGEL • L'ORÉAL • LA BANQUE POSTALE • LABORATOIRES URGO • LABORATOIRES SERVIER • LABORATOIRES FILORGA COSMETIQUES • LABORATOIRES NUXE • LAFARGE • LAGARDERE • LA POSTE • LA REDOUTE • LEGRAND • LFDJ • LES TRAVAUX DU MIDI • LILLY FRANCE • LOGOPLASTE • LOUIS VUITTON • LYONNAISE DE BANQUE • LUBRIZOL • MAAF • MACIF • MACSF • MAIF • MBDA FRANCE • MC DONALD • MGEN • MICHELIN • MMA • MSA • MOET HENNESSY * MUTEX -NAPHTACHIMIE • NATIXIS * NESTLÉ • NEXANS • NEXTER • NUTRIXO • ORANGE • ORANGE BANK • OUEST FRANCE. SOLOCAL • PASQUIER • PARIS HABITAT • PARISOT • PEUGEOT CITROËN • PFIZER • PHILIPS • PIERRE GUERIN • PÔLE EMPLOI • POLYONE • PORT AUTONOME • PRINTEMPS • PRO BTP • RADIO FRANCE • RATP • RAZEL BEC • RELAIS COLIS • RENAULT • SACEM - SAFRAN • SAINT GOBAIN • SAMSIC - SARTHE HABITAT • SCHENKER FRANCE - SCHLUMBERGER • SCHNEIDER ELECTRIC • SEB DEVELOPPEMENT • SEITA • SFR • SGS • SHELL • SHISEIDO • SIACI SAINT-HONORÉ • SIEMENS • SIVANTOS • SMABTP • SNCF • SOCIÉTÉ GÉNÉRALE • SOFITEL • SOGEA • SOGIMA • SOLVAY • SOURIAU • SPIE • ST MICROELECTRONICS • STELIA AEROSPACE • SUEZ • SVP • SYSTRA • TAM • TDF • TECHNIP • TEFAL • TELEPERFORMANCE • TERREAL • THALES • TOTAL • TRANSDEV • UCANSS • UNEO* VALEO • VEOLIA • VERSPIEREN • VINCI • VIVARTE • VM BUILDING SOLUTIONS • VTG FRANCE • WURTH FRANCE SA...

SECTEUR PUBLIC

A.C.O.S.S. • AGENCES DE L'EAU • ANAH • ANFH • ANSES • ASSEMBLEE NATIONALE • ASP • CAISSE DES DEPOTS • C.A.S.V.P • CENTRES DE GESTION DE LA FPT • CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE • CLEISS • CNRS • COUR DES COMPTES • EDSMR • IFCE LES HARAS NATIONAUX • INSERM - IRSTEA • **CONSEILS DÉPARTEMENTAUX** : DU CANTAL, DE L'HERAULT, DU JURA, DE LA HAUTE-VIENNE, DES HAUTS DE SEINE, DES PYRENEES-ORIENTALES, DU FINISTERE... • **CONSEILS RÉGIONAUX** : AUVERGNE-RHONE ALPES, GRAND EST, GUADELOUPE, NOUVELLE AQUITAINE, VAL DE LOIRE ... • **CULTURE** : BNF, CENTRE GEORGES POMPIDOU, CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX, CHATEAU DE VERSAILLES, LA COMEDIE FRANÇAISE, MUSEE DU LOUVRE, MUSEE DU QUAI BRANLY, SEVRES LA CITE DE LA CERAMIQUE..... • **ÉDUCATION** : CAISSES DES ÉCOLES, ÉCOLE, CENTRALESUPELEC, ÉCOLES DES MINES, ÉCOLE POLYTECHNIQUE, ENAC, LA FEMIS, UNIVERSITES DE NANTES, DE PARIS II, DE PARIS-SORBONNE, DU HAVRE, AIX-MARSEILLE ... • DILA • DREAL • FRANCEAGRIMER • IFSTTAR • IGN • IGPDE • INPI • INRA • INRAP • INRIA • INSEE • IRD • LA POSTE • **MAIRIES** : DE NOISY, SARTROUVILLE, DE LYON, DE NANTES, DE PARIS, DE ROUEN, DE VERSAILLES, DU HAVRE... • **METROPOLES** : DE LYON, NANTES, LILLE, STRASBOURG, TOULOUSE • **MINISTÈRES** : DE L'AGRICULTURE, DE LA CULTURE, DE LA DÉFENSE, DE L'ÉCOLOGIE, SERVICES DU PREMIER MINISTRE... • ONAC-VG • **PREFECTURE DE REGION** : AUVERGNE-RHONE ALPES, BRETAGNE, CHARENTE, ILE DE FRANCE ... • **SANTÉ** : APHP, ARS, CASH DE NANTERRE, CH D'AJACCIO, DE GONESSE, DU HAVRE, GUILLAUME RÉGNIER, PUBLIC DU COTENTIN... • CHI DE CRETEIL, DE POISSY/ST GERMAIN EN LAYE, DE VILLENEUVE SAINT GEORGES... • CHU DE BREST, DE FELIX GUYON, DE RENNES, HOPITAUX DE ROUEN, DE NANTES, DE NICE, DE NIMES, DE SUD REUNION... • CSMLD JACQUES WEINMANN • EHPAD • EFS • EPS • EPSMR • GH LE RAINCY MONTFERMEIL, DE MULHOUSE SUD ALSACE, DE L'AUBE-MARNE, EST-REUNION, SUD-ARDENNES ... • HAUTE AUTORITE DE SANTE • INSTITUT LE VAL-MANDE • MIPIH • SANTÉ PUBLIQUE FRANCE • SDIS DE L'ARDÈCHE, DE LA LOIRE, DES ALPES MARITIMES, DES YVELINES • SYNDEC • **S.A.R.** : DE DOUAI, DE LYON, DE PARIS ...



GERESO
FORMATION | CONSEIL | ÉDITION

SIÈGE SOCIAL

38 rue de la Teillaie - CS 81826
72018 Le Mans Cedex 2
Tél : 02 43 23 09 09
E-mail : formation@gereso.fr

ESPACE FORMATION

22 Place de Catalogne
75014 Paris
Tél : 01 42 18 13 08
E-mail : espaceformation@gereso.fr